



## COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **26 JUIN 2023**

Délibération n° **DEL-2023-0161**

Objet : Adoption du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour le territoire en gestion directe

Nombre de sièges : 74  
Membres en exercice : 74

Présents : 55  
Pouvoirs : 12  
Absents : 0  
Excusés : 19  
Pour : 66  
Contre : 0

Abstention : 0  
N'ayant pas pris part au vote : 1

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le

**04 JUIL. 2023**

et publié le

**04 JUIL. 2023**

Secrétaire de séance :  
Coralie BOURDELAIN

Le lundi 26 juin 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 20 juin 2023.

Présents : Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Anne-Françoise BESSON, Dominique BONNET, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Annie FRAGOLA, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Roger GIRAUD, Annick GUICHARD, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Robert MONNET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Serge POMMELET, Guillaume RACCURT, Adrian RAFFIN, Sidney REBBOAH, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Franck SOMME, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Youcef TABET, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Damien VYNCK

Pouvoirs : Cédric ARMANET à Cécile ROBIN, Patrick AYACHE à Annie FRAGOLA, François BERNIGAUD à Coralie BOURDELAIN, Christophe ENGRAND à Françoise MIDALI, Nelly GADEL à Youcef TABET, Philippe LORIMIER à Henri BAILE, Marie-Béatrice MATHIEU à Jean-François CLAPPAZ, Emmanuelle MOREAU à Christophe SUSZYLO, Valérie PETEX à Olivier SALVETTI, Claire QUINETTE-MOURAT à Martin GERBAUX, Annie TANI à Serge POMMELET, Laurence THERY à Claude BENOIT

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

La prévention des déchets consiste à réduire la quantité et/ou la nocivité de ces déchets, aux différents stades de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation des biens et des produits.

Il est possible de distinguer la prévention amont des déchets, obtenue par les mesures prises par les fabricants et les distributeurs avant qu'un produit ne soit mis sur le marché, et la prévention aval, portant sur les mesures prises par le consommateur final ou les collectivités territoriales pour réduire les déchets.

Les principaux leviers dans ce dernier cas résident dans la réduction des sources de gaspillage, l'allongement de la durée d'usage des produits (à travers la réparation, le réemploi et la réutilisation) et les comportements d'achats responsables.

La prévention des déchets participe ainsi à la réduction des impacts environnementaux et sanitaires, de la raréfaction des ressources naturelles et du coût de gestion des déchets par la collectivité. Elle peut être résumée par la devise suivante : « Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ».

Depuis le 1er janvier 2012, l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est obligatoire pour les collectivités ayant la compétence « Gestion des déchets ». Le décret n° 2015-662 du 14 juin 2015 relatif aux PLPDMA en précise le contenu et les modalités d'élaboration.

Le Grésivaudan est investi de façon volontaire dans des actions de prévention des déchets depuis sa création en 2009. Le PLPDMA, sur la partie gérée en direct par Le Grésivaudan, a été officiellement lancé par le Conseil Communautaire le 29 novembre 2019 (Délibération n° DEL-2019-0410).

### ***Un plan articulé avec le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)***

S'en est suivi un délai d'attente afin d'articuler la révision du PCAET avec l'élaboration du PLPDMA, ces deux démarches faisant appel à des méthodes et des acteurs similaires. L'objectif était de travailler en transversalité, dans un souci d'efficacité, mais aussi pour que les plans d'action apportent une vision globale, voire systémique, aux enjeux de la transition écologique.

### ***Une large phase de concertation***

Le plan d'action est le fruit d'un travail de co-construction sur 13 ateliers, ayant permis de réunir divers acteurs concernés par la prévention des déchets : acteurs associatifs, entreprises, acteurs institutionnels, techniciens, élus, habitants et Conseil de Développement.

Le PLPDMA a été présenté à la Commission d'Elaboration et de Suivi (CCES) le 24 avril 2023. Il a ensuite été soumis à une consultation publique du 11 mai au 11 juin 2023. Aucun avis n'a été émis.

***La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.***

## **Un plan en 77 actions à l'horizon 2028**

Le plan d'action 2023-2028 s'articule autour de 7 axes thématiques et 77 actions :

1. Généraliser le compostage et lutter contre le gaspillage alimentaire
2. Développer la gestion de proximité des végétaux
3. Accélérer le développement de la réparation et du réemploi
4. Pour une collectivité exemplaire
5. Proposer aux usagers des alternatives durables au jetable
6. Sensibiliser et mobiliser de façon innovante
7. Accompagner les entreprises dans la réduction de leurs déchets

Ce plan comporte 3 actions phare :

1. La massification du compostage, avec la distribution de 7 600 composteurs aux 27 communes gérées en direct, ainsi que l'installation de 300 sites de compostage partagés
2. Le développement de la gestion de proximité des végétaux (broyage, paillage, etc.) avec la mise à disposition de solutions de broyage et une campagne de sensibilisation aux techniques de gestion de proximité
3. Le projet de la nouvelle déchetterie de Crolles centrée sur le réemploi et la réparation

## **Les objectifs et les moyens financiers et humains**

Le PLPDMA permettra d'atteindre les objectifs de la Loi AGEC deux ans avant la date programmée (2028 au lieu de 2030). La production de Déchets Ménagers Assimilés (DMA), constitués des ordures ménagères et du tri collectés par Le Grésivaudan (verre, flux fibreux et flux non fibreux), ainsi que des apports en déchetteries, devrait ainsi passer de 673 kg/habitant/an en 2022 à 632 kg/habitant/an en 2028, soit une baisse de 15% depuis 2012.

Le budget prévisionnel pour la réalisation de ce plan sur 6 ans (2023-2028) est de 6 670 000 € en investissement et 3 500 000 € en fonctionnement. Le budget de la nouvelle déchetterie de Crolles a été intégré en totalité à l'estimation de ce budget, et non l'imputation de la seule zone de réemploi/réparation, dont le budget reste à définir.

La réalisation de ce PLPDMA ne requiert aucune création de poste à ce jour. Elle nécessitera l'intervention de 10 agents de la Direction de la Gestion des Déchets, actuellement en poste, soit 7,85 ETP, dont 4,8 ETP pour le développement du compostage. Le détail du budget et des ressources allouées est développé pour chaque axe dans le rapport PLPDMA.

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

## **Le suivi du PLPDMA**

Chaque action comporte un calendrier de réalisation ainsi que des indicateurs permettant de suivre la mise en œuvre et les impacts effectifs de celle-ci. Ces indicateurs seront suivis annuellement, et présentés lors du bilan annuel à la Commission d'Elaboration et du Suivi (CCES) du PLPDMA. La synthèse du bilan ainsi que l'avis de la CCES seront mis à disposition du grand public au siège du Grésivaudan ainsi que sur le site internet du Grésivaudan. L'évaluation à réaliser en 2028 sera présentée à la CCES et à la Commission Déchets. Elle fera l'objet d'une communication auprès des usagers.

**Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire d'adopter le PLPDMA.**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des suffrages exprimés cette délibération (par 66 voix pour et 1 n'ayant pas pris part au vote : François STEFANI).**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre ont signé tous les membres présents.  
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le            **2 6 JUIN 2023**

Le Président,  
Henri BAILE



**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**



# Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2023-2028

*Version 5 mai 2023*

communauté de communes

390 rue Henri Fabre - 38926 Crolles cedex

[www.le-gresivaudan.fr](http://www.le-gresivaudan.fr)

Tél. 04 76 08 04 57 - Fax 04 76 08 85 61 - [bienvenue@le-gresivaudan.fr](mailto:bienvenue@le-gresivaudan.fr)

# Sommaire

Lexique	3
Contexte	
• <i>Introduction</i>	4
• <i>Qu'est ce qu'un PLPDMA?</i>	5
Les grandes étapes du PLPDMA	
• <i>L'élaboration et la mise en œuvre du PLPDMA</i>	6
• <i>Zoom sur la concertation</i>	7
L'animation et la gouvernance du PLPDMA	8
Objectifs réglementaires	9-10
Etat des lieux 2022 – synthèse	
• <i>Définition des DMA</i>	11
• <i>Chiffres clés DMA</i>	12
• <i>Zoom sur les OM</i>	13
• <i>Zoom sur les apports en déchetterie</i>	14
• <i>Impact des déchets</i>	15
• <i>Les acteurs locaux de la prévention des déchets</i>	16
• <i>Les actions déjà engagées en 2022</i>	17-18
• <i>Observation du comportement des usagers</i>	19
• <i>Analyse Atouts/Faiblesses/Opportunités/Menaces</i>	20-21
Un programme articulé avec le PCAET	22
Le Plan d'action	23
Les objectifs de réduction des déchets du PLPPDMA	24-25
Le budget prévisionnel et les moyens humains	26-27
Modalités de suivi, d'évaluation et de diffusion	28
Annexes: fiches actions	29

# Lexique

<b>CCES</b>	Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi
<b>CD</b>	Conseil de Développement
<b>DAE</b>	Déchets d'Activités Economiques
<b>DALE</b>	Direction de l'Aménagement, Logement et Environnement
<b>DASS</b>	Direction de l'Autonomie, Santé et Solidarités
<b>DDS</b>	Déchets Diffus Spécifiques
<b>DEEE</b>	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
<b>DEJP</b>	Direction Enfance Jeunesse Parentalité
<b>Dev Eco</b>	Direction du Développement Economique
<b>DGD</b>	Direction de la Gestion des Déchets
<b>DMA</b>	Déchets Ménagers et Assimilés
<b>DSMT</b>	Direction Sport Montagne et Tourisme
<b>OM</b>	Ordures Ménagères
<b>PAiT</b>	Projet Alimentaire inter-Territorial
<b>PCAET</b>	Plan Climat Air Energie Territorial
<b>PNPD</b>	Plan National de Prévention des Déchets
<b>PRPGD</b>	Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
<b>PTS</b>	Plan Territorial de Santé
<b>RS</b>	Redevance Spéciale
<b>SIBRECSA</b>	Syndicat Intercommunal du BRÉda et de la Combe de SAvoie

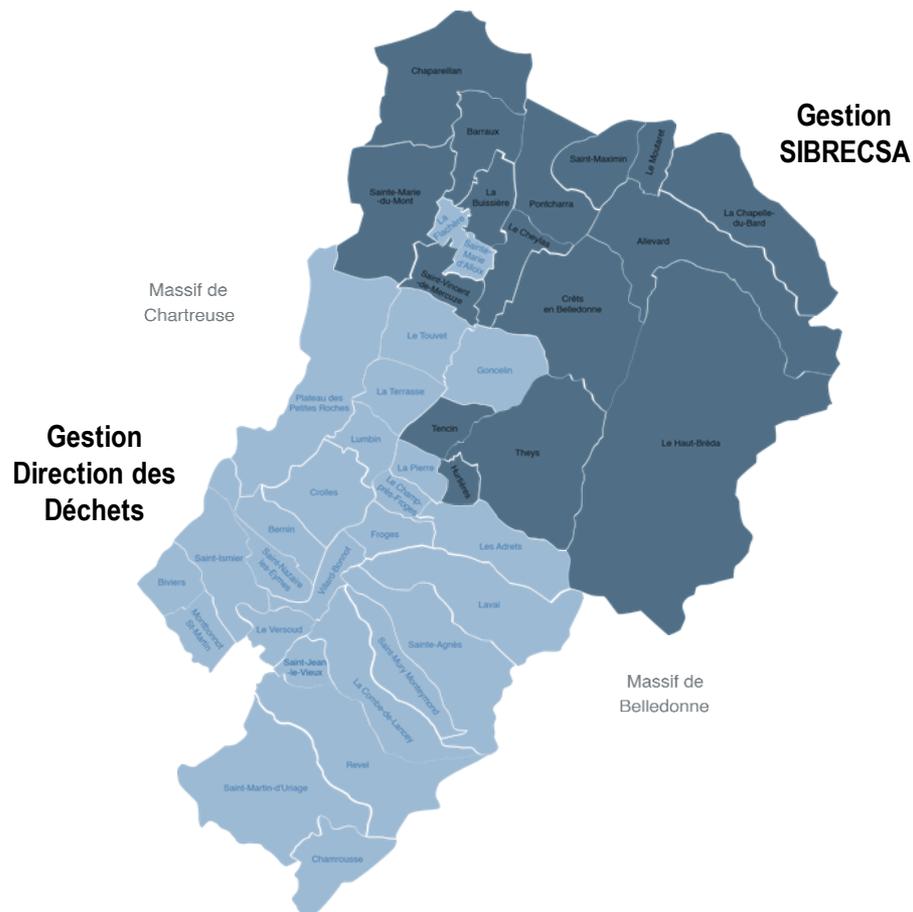
Accusé de réception en préfecture  
C88-200018166-20230626-DEL-2023-0161-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2023  
Date de réception préfecture : 04/07/2023

# Introduction

La prévention des déchets consiste à réduire la quantité et/ou la nocivité de ces déchets, aux différents stades de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation des biens et des produits.

Depuis le 1er janvier 2012, l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est obligatoire pour les collectivités ayant la compétence « gestion des déchets ». Le décret n°2015-662 du 14 juin 2015 relatif aux PLPDMA en précise le contenu et les modalités d'élaboration.

Le Grésivaudan est investi de façon volontaire dans des actions de prévention des déchets depuis sa création en 2009. Le PLPDMA présenté dans ce rapport permettra de formaliser une stratégie à long terme (horizon 2028) pour le territoire géré en direct par la Direction de la Gestion des Déchets. Le SIBRECSA dispose de son propre PLPDMA.

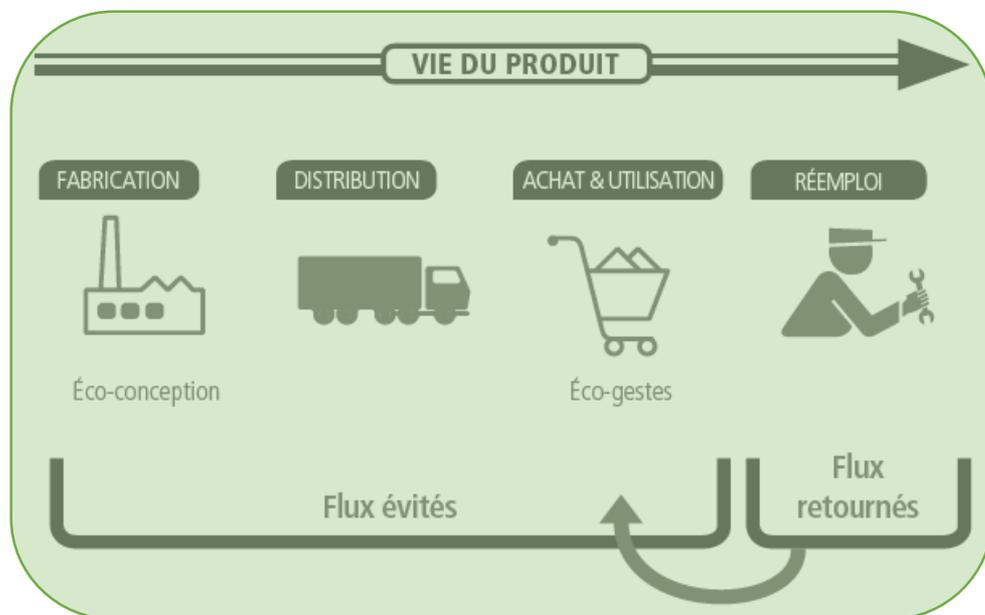


# Qu'est-ce qu'un PLPDMA?

Les principaux leviers de la prévention des déchets résident dans la réduction des sources de gaspillages, l'allongement de la durée d'usage des produits (à travers la réparation, le réemploi et la réutilisation) et les comportements d'achats responsables. La prévention des déchets participe ainsi à la réduction des impacts environnementaux et sanitaires, de la raréfaction des ressources naturelles et du coût de gestion des déchets. Elle peut être résumée par la devise suivante:

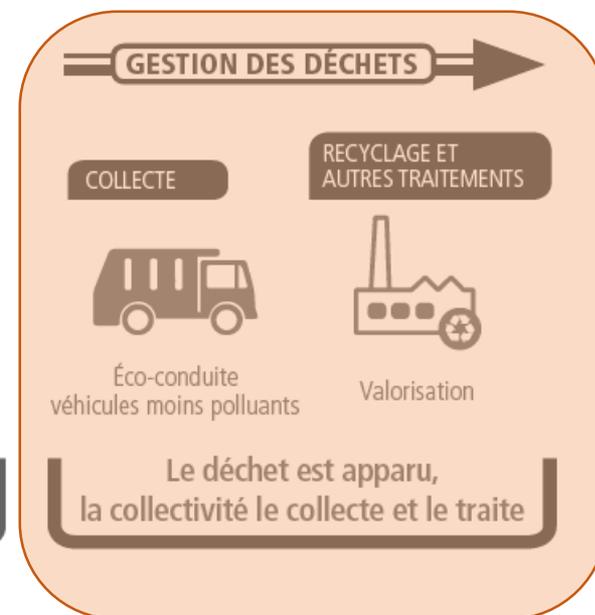
« Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas »

## Prévention des déchets



Statut de déchet

## Gestion des déchets

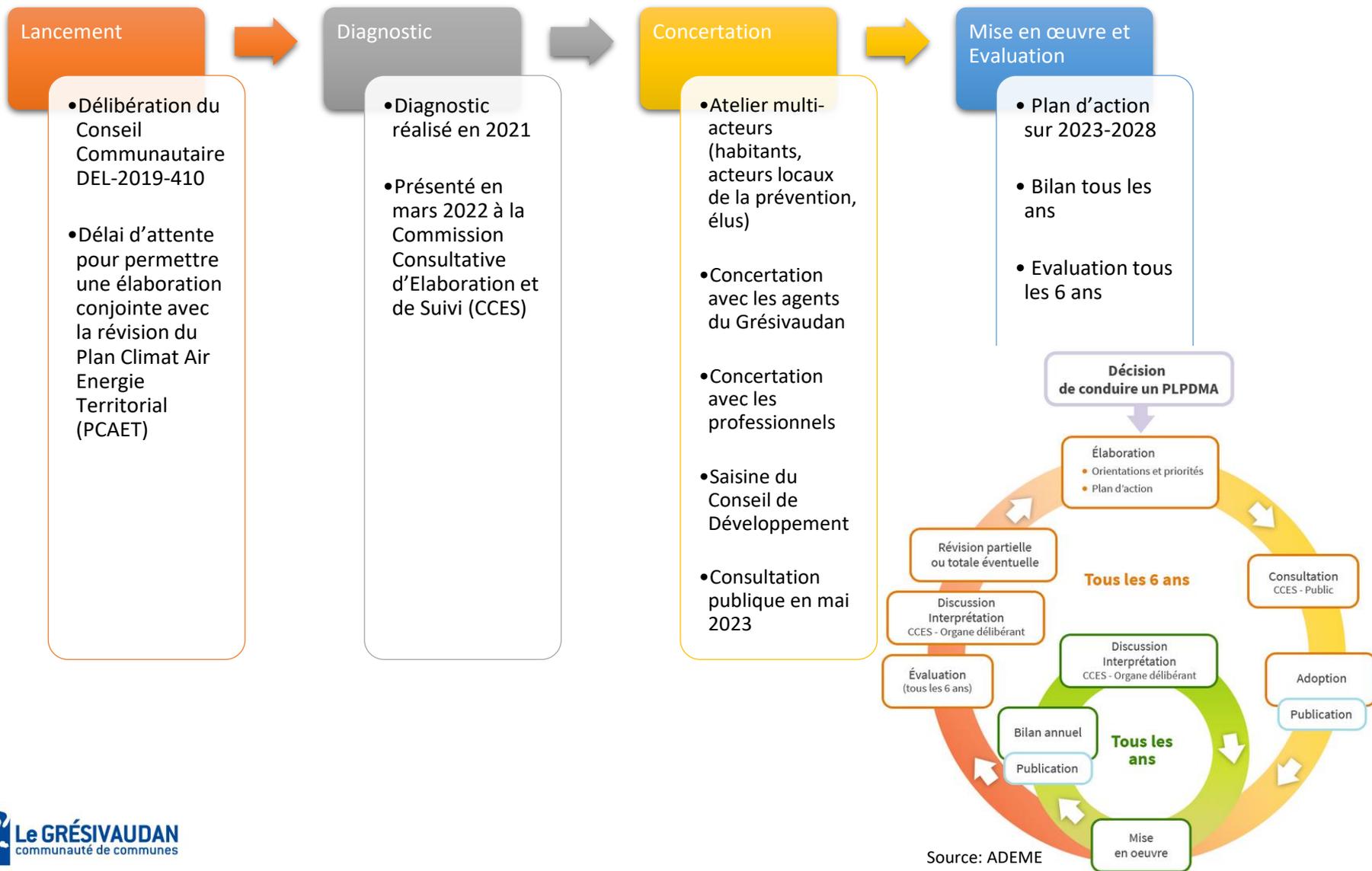


Mesures prises par les fabricants et les distributeurs avant que le produit ne soit mis sur le marché

Mesures prises par le consommateur final et la collectivité  
**= Zone d'actions du PLPDMA**

Attention: les mesures concernant le tri et le recyclage font partie de la gestion des déchets, et non du PLPDMA.

# L'élaboration et la mise en oeuvre du PLPDMA



# Zoom sur la concertation

Le plan d'action est le fruit d'un travail de co-construction sur plusieurs ateliers, permettant de réunir divers acteurs concernés par la prévention des déchets: acteurs associatifs, entreprises, acteurs institutionnels, techniciens, élus et habitants.

Temps de concertation	Date	Participants	Objet de la concertation
<b>Saisine du Conseil de Développement</b>	Mars – octobre 2022	Membres du Conseil de Développement	Demande d'avis:  Comment sensibiliser et mobiliser les habitants sur la prévention des déchets?  Quels sont les besoins/attentes des habitants sur ces sujets et quelles pourraient être les réponses du Grésivaudan?
<b>Atelier PCAET/PLPDMA sur l'éco-exemplarité de la collectivité</b>	30/05/2022 (éco-exemplarité) 10/05/2022 (marchés et achats durables)	Agents du Grésivaudan	Définir un cadre et un plan d'action pour atteindre les objectifs de transition environnementale (dont la prévention des déchets) au sein des services du Grésivaudan
<b>Atelier PLPDMA multi-acteurs</b>	20 juin 2022	CCES, associations locales sur la prévention des déchets, collectifs d'habitants	Propositions d'actions pour atteindre les objectifs de réduction
<b>Concertation sur le pôle réemploi de la nouvelle déchetterie de Crolles</b>	09/03/2022 19/05/2022 02/04/2022 08/06/2022 16/06/2022 30/06/2022	Associations locales sur la prévention des déchets, habitants, élus	Co-construire le nouveau concept de déchetterie en mettant la récupération et la réparation au centre du projet: idées de services, organisation générale, etc.
<b>Commission Déchets</b>	13 décembre 2022	Elus de la Commission Déchets CD	Présentation du projet PLPDMA et des résultats de la saisine du CD
<b>Atelier PCAET/PLPDMA: La transition écologique dans la politique du développement économique</b>	13 janvier 2023	CCI, entreprises locales	Echanges sur l'accompagnement du Grésivaudan à destination des entreprises sur la thématique de la transition écologique, dont la prévention des déchets.
<b>Présentation du programme</b>	24 avril 2023	CCES	Présentation pour avis des fiches actions, objectifs, budget, moyens humains, calendrier, indicateurs de suivi
<b>Consultation Publique</b>	Mai 2023	Grand public	Avis sur le programme



# L'animation et la gouvernance du PLPDMA

## L'équipe projet en charge de l'animation

L'équipe projet élabore, met en œuvre, évalue les actions et diffuse les résultats du PLPDMA.

Elle est composée de:

- Un élu référent
- Les Responsables du service prévention des déchets de la DGD
- La Chargée de Mission Prévention et Déchets

Plus précisément, les missions de l'équipe projet sont les suivantes:

- Mise en œuvre des actions du PLPDMA en lien avec les différents services du Grésivaudan et les partenaires
- Préparation et participation aux réunions de la CCES
- Participation aux différents réseaux d'échange sur la thématique prévention des déchets
- Suivi de la bonne articulation du PLPDMA avec les autres plans dont le PCAET
- Suivi des actions (tableau de bord) et élaboration du Bilan Annuel
- Elaboration de l'Evaluation du PLPDMA en 2028

## La gouvernance: la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES)

La CCES est un organe à vocation consultative et prospective:

- La CCES donne son avis sur le projet (réunion du 24 avril 2023)
- Un bilan du PLPDMA lui est présenté chaque année
- La CCES évalue le PLPDMA tous les 6 ans (2028).

Ses avis et travaux sont transmis à l'exécutif de la collectivité en charge du PLPDMA (le Conseil Communautaire du Grésivaudan) qui reste décisionnaire.

### 7 élus volontaires qui suivent le PLPDMA (CCES)

Président de la CCES: Christophe Borg,  
Vice-Président en charge de la Gestion des déchets

Autres membres:

- Gilles Duvert, Saint Martin d'Uriage
- Laurence Raievski, Montbonnot Saint Martin
- Christiane Schemeil, Saint Ismier
- Frédéric Fasola, Sainte Marie d'Alloix
- Agnès Rolin, Montbonnot Saint Martin
- Pierre Bonazzi, Crolles

# Objectifs réglementaires 1/2

Accusé de réception en préfecture  
038-200018166-20230626-DEL-2023-0161-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2023  
Date de réception préfecture : 04/07/2023



## La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 (dite loi « AGEC »)

Le texte prévoit que des objectifs de réduction, de réutilisation et de réemploi et de recyclage soient fixés par décret pour la période 2021-2025, puis pour chaque période consécutive de 5 ans. Les mesures phares sont les suivantes :

- Réduire de 15% les quantités de DMA produits par habitant en 2030 par rapport à 2010
- Réduire de 5% les DAE par unité de valeur produite en 2030 par rapport à 2010
- Augmenter le réemploi et la réutilisation des déchets pour atteindre une quantité équivalente à 5% du tonnage des déchets ménagers en 2030
- Atteindre une part des emballages réemployés mis sur le marché de 5 % en 2023 et 10 % en 2027
- Réduire le gaspillage alimentaire de 50 % d'ici 2025, par rapport à 2015, dans la distribution alimentaire et la restauration collective, et de 50 % d'ici 2030, par rapport à 2015, dans la consommation, la production, la transformation et la restauration commerciale
- Viser la fin de la mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique d'ici à 2040
- Réduire de 50 % d'ici 2030 le nombre de bouteilles en plastique à usage unique pour boisson mises sur le marché

## L'Ordonnance du 29 juillet 2020

L'ordonnance du 29 juillet 2020 s'inscrit dans la trajectoire de la loi « AGEC » du 10 février 2020 et transpose les directives relatives aux déchets du paquet européen sur l'économie circulaire. Cette ordonnance modifie le Code de l'environnement. Les principaux objectifs sont:

- Augmenter la quantité de déchets ménagers et assimilés faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage en orientant vers ces filières 55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035 de ces déchets mesurés en masse,
- Séparation à la source des biodéchets d'ici 2024,
- En 2035, limitation de stockage des DMA à 10% de leur gisement.

# Objectifs réglementaires 2/2

## Le PRPGD Auvergne-Rhône-Alpes

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets (PRPGD) d'Auvergne-Rhône-Alpes a été approuvé en décembre 2019. L'objectif principal en termes de prévention est de stabiliser le tonnage de DMA à son niveau de 2015, ce qui, au vu de l'évolution de la population régionale, entraîne une baisse de 35 kg/hab des DMA en 2025 et de 50 kg/hab en 2031.

Pour ce faire, les pistes prioritaires de prévention portent sur :

- Les biodéchets (lutte contre le gaspillage alimentaire, compostage de proximité et prévention des déchets verts),
- La mise en œuvre de l'éco-exemplarité des collectivités,
- La poursuite du développement du réemploi et de la réparation,
- Le développement de l'utilisation de changes lavables,
- L'amélioration de la séparation des déchets dangereux diffus et le recours à moins de produits dangereux,
- La prolongation de la diffusion du stop à la pub,
- L'éco-tourisme,
- La promotion de l'eau du robinet,
- L'encouragement aux démarches de systèmes de management environnemental,
- La sensibilisation des activités économiques à l'impact économique de la prévention.

## Le Plan National de Prévention des Déchets 2021-2027

Le PNPD a vocation à fixer les priorités d'actions dans le domaine de la prévention des déchets afin d'atteindre les objectifs définis par la loi, dont notamment la loi AGECE et la loi Climat et Résilience du 22 août 2021.

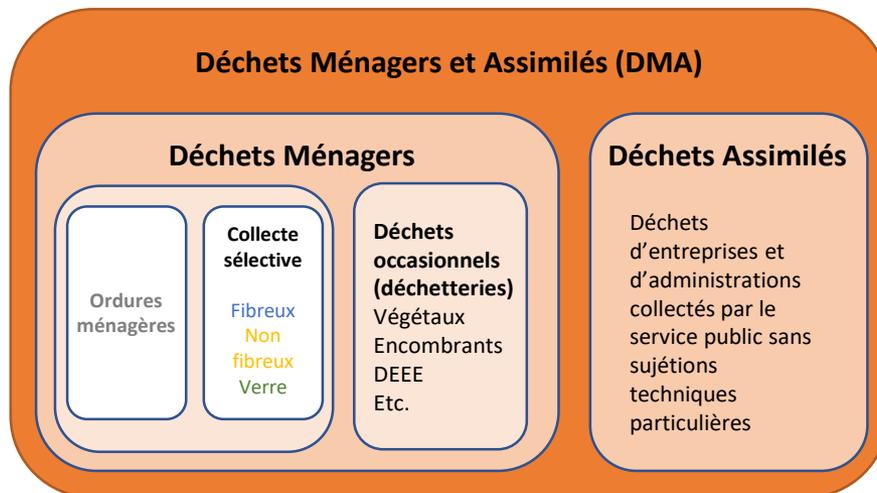
Le PNPD a été publié au Bulletin officiel le 7 avril 2023. Il est structuré en 5 axes et 47 mesures:

- Axe 1 - Intégrer la prévention des déchets dès la conception des produits et des services
- Axe 2 - Allonger la durée d'usage des produits en favorisant leur entretien et leur réparation
- Axe 3 - Développer le réemploi et la réutilisation
- Axe 4 - Lutter contre le gaspillage et réduire les déchets
- Axe 5 - Engager les acteurs publics dans des démarches de prévention des déchets

→ **Le PLPDMA du Grésivaudan intègre ces éléments de réglementation et tiendra compte des éventuelles évolutions.**

# Etat des lieux 2022 – synthèse 1/4

Le PLPDMA concerne uniquement les « Déchets Ménagers Assimilés » :



## Fiche d'identité du territoire

- Nombre de communes: 27
- Population (2022): 71 300 habitants
- 73% de maisons individuelles
- 29% d'habitats collectifs
- Profil semi-rural: maillage de petits pôles urbains alternés avec des zones rurales et de montagne

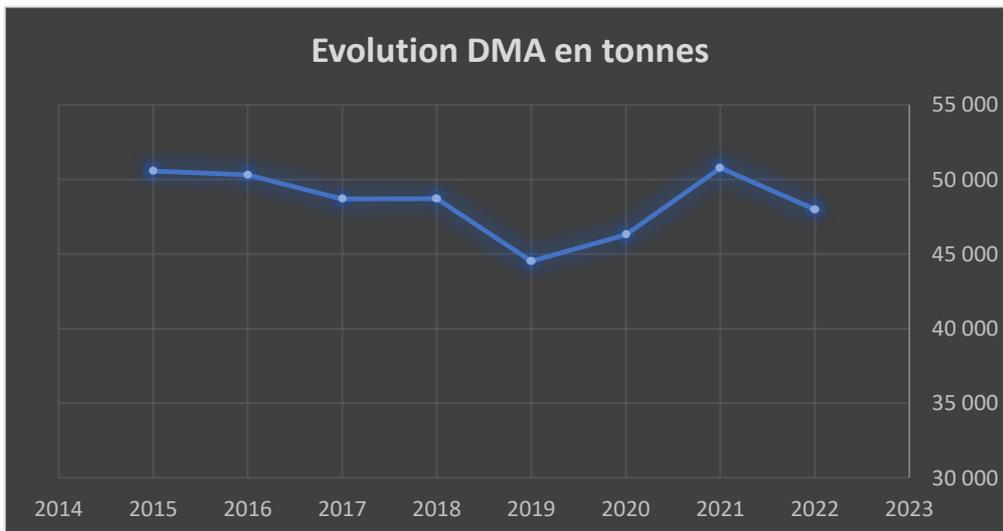
# Etat des lieux 2022 – synthèse 2/4

Déchets Ménagers et Assimilés =  
OM + Emballages + Papiers/cartons + Verre +  
Déchetteries  
= 48 000 t/an  
= 673 kg/habitant/an en 2022

## A retenir:

- DMA supérieurs à la moyenne nationale (582 kg/hab/an en 2019), dû aux dépôts en déchetterie importants.
- Une diminution globale des DMA depuis 2015 (à part 2020-2021)

Evolution DMA en tonnes



	kg/hab/an
OM	184,5
Non fibreux	30,6
Fibreux	27,8
Verre	44,7
Déchets verts	106,4
Gravats	119,4
Encombrants	67,8
Bois	31,7
Mobilier	15,95
Ferraille	7,57
DEEE	7,67
Carton	8,46
Plâtre	6,62
Pneus	2,22
DDS	1,15
Huile minérale	0,49
Capsules café	0,15
Huile végétale	0,10
Piles	0,10
Lampes et néons	0,05
Cartouches	0,03
Amiante	1,13
Textiles	8,74

# Etat des lieux 2022 – synthèse 2/4

## Zoom sur les Ordures Ménagères (OM):

- Un tonnage d'OM plus faible que la moyenne nationale: 184 kg/hab/an contre 254 kg/hab/an
- 54% des OM sont des déchets organiques (88 kg/hab/an)

### Autres déchets

Litières pour animaux, déchets non recyclables, etc.

**Dont textiles sanitaires** (masques, protections périodiques, couches, etc.) 13kg/hab/an

→ Levier: alternatives lavables

### Déchets d'autres filières de valorisation

Textile/chaussures, petits appareils ménagers, etc.

→ À déposer dans les filières adaptées

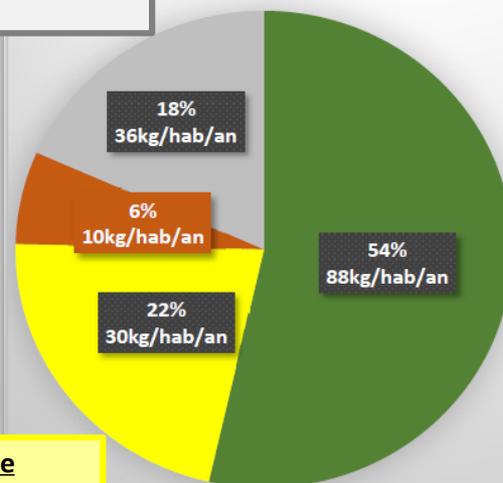
→ Levier: réemploi, réparation

### Emballages/papiers/cartons/verre

→ À déposer dans les bacs de tri

→ Leviers pour les emballages: limiter l'achat de produits suremballés, achat en vrac, etc.

→ Levier pour le verre: déploiement de la consigne



MODECOM 2020

### Déchets organiques

Leviers:

→ Lutte contre le **gaspillage alimentaire** (30 kg/hab/an, soit un repas par semaine)

→ **Compostage** individuel ou partagé

# Etat des lieux 2022 – synthèse 4/4

## Zoom sur les apports en déchetteries:

- Des apports de végétaux 2X supérieurs à la moyenne locale (territoires ayant des caractéristiques identiques)
- Des tonnages en constante augmentation



# Impact des déchets

- Coût pour la collectivité:

13 M€ en 2021 (environ 100 € HT/habitant) pour les 27 communes

- Impact environnemental:

Emissions de Gaz à Effet de Serre du territoire du Grésivaudan  
(directes et indirectes) = 1 028 000 tCO<sub>2</sub>e



24% des  
émissions  
globales de  
CO<sub>2</sub>

Source: Diagnostic  
PCAET 2022

Les émissions directes de gaz à effet de serre correspondent aux émissions directement émises par l'activité du territoire, par exemples les émissions liées à de la combustion (chaudière, moteur de véhicule...). Le poste « Déchets » correspond ainsi aux émissions liées à la collecte et au traitement des déchets.

Le poste « Consommation » correspond lui à des émissions indirectes, c'est-à-dire les émissions hors territoire liées à la fabrication et au transport des biens de consommation utilisés par les habitants. L'importance de ce poste rend compte du potentiel de réduction de CO<sub>2</sub> des actions de prévention des déchets, avec des leviers comme la réparation et le réemploi par opposition aux achats de biens neufs.

# Les acteurs locaux de la prévention des déchets

liste non exhaustive...



## Réparation/Réemploi

### Recycleries:

R de récup'  
Grésy  
Emmaüs  
Association Seconde Vie

### Repair Cafés:

Montbonnot Saint Martin  
St Martin d'Uriage  
Revel

### Réparation/réemploi de vélos:

Association Sors ton vélo

### Systèmes d'Echanges Locaux (SEL):

Crolles  
Saint Martin d'Uriage

### Boutique vêtements de seconde main:

L'Univers Cel

## Vrac/Consigne

### Epiceries indépendantes vrac:

Graine par Graine  
Magasin Général  
Moulin de Tencin

### Consigne verre:

Alpes Consigne



## Zéro Déchet

### Couches lavables et articles Zéro Déchet:

Bulles A Malices

### Savonneries artisanales:

Bulles et Bois  
Savon Doux Voyage

### Couturières:

Nanouki, Laurie Service Couture,  
Création Carambole...

### Artisans/créateurs:

Boutique éphémère des créateurs de  
Crolles, etc.

...



# Les actions déjà engagées en 2022 (1/2)

- **Déploiement du compostage individuel et partagé sur le territoire**

Ateliers de découverte du compostage avec composteur gratuit et accompagnement à la mise en place et suivi de sites de compostage partagés



- **Développer la gestion de proximité des végétaux (mulching, broyage, paillage, etc.)**

- Mise à disposition des habitants des broyeurs co-gérés par les communes
- Subvention à l'achat de petits broyeurs mutualisés entre plusieurs foyers
- Ateliers « Jardins au naturel »



- **Augmenter la durée de vie des objets avec le développement du réemploi et de la réparation**

Zones de réemploi en déchetterie de Crolles et du Touvet (R de récup' et Emmaüs)

# Les actions déjà engagées en 2022 (2/2)

## • Proposer des alternatives lavables au tout jetable

- **Ateliers de découvertes des couches lavables** et prêt d'un kit d'essai d'1 mois
- **Point relais du Pack Eco-événement**: mise à disposition gratuite pour les associations et collectivités de matériel écoresponsable pour des manifestations sportives, culturelles, etc.
- Soutien au projet de développement de la filière de **réemploi des contenants en verre** (consigne)



## • Lutter contre le gaspillage alimentaire

- **Formation** sur la lutte contre le gaspillage alimentaire et la sortie du plastique aux **cantines scolaires volontaires**.



## • Utiliser les outils économiques pour favoriser la prévention des déchets

- **Redevance Spéciale** depuis 2017 à destination des communes et des administrations
- Réduction de la RS pour les communes co-gérant les broyeurs partagés

## • Sensibiliser les acteurs et mettre en place des actions emblématiques favorisant la consommation responsable

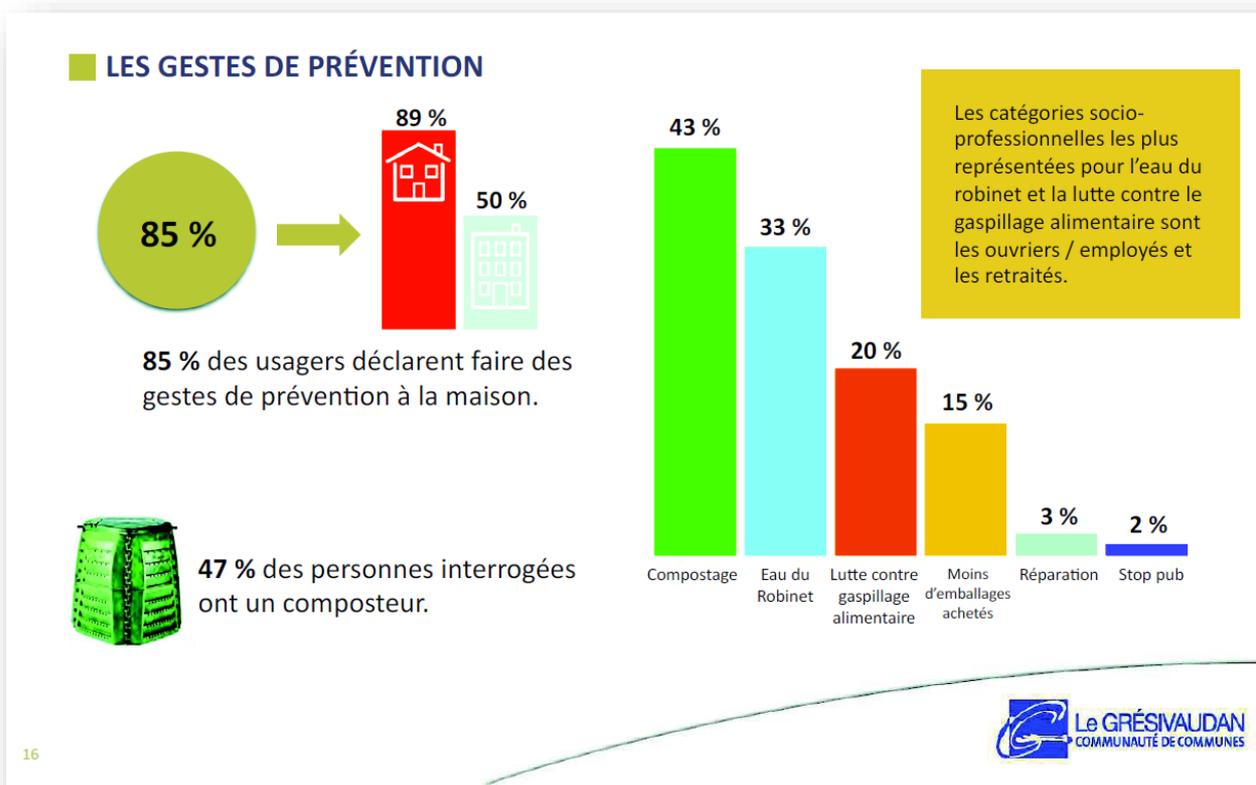
- **Animations scolaires** (environ 40 classes par an)
- Animations lors de la **Semaine Européenne de la Réduction des Déchets** (novembre): conférences, ateliers, concours, mise en valeur des acteurs de la prévention du territoire sur Facebook, etc.
- **Opération « Objectif je réduis mes déchets! » en 2017**: Accompagnement de 30 familles sur le zéro déchet pendant 1 an (-44% OM et -50% emballages)



# Observation du comportement des usagers

Dans le cadre du changement de mode de collecte (passage de porte-à-porte à PAV), en 2017, une enquête a été réalisée concernant les comportements des habitants de 15 communes, soit 35 000 habitants (7 de plaine et 8 de montagne) : Bernin, Froges, La Combe de Lancey, La Pierre, Le Champ-près-Froges, Le Versoud, Les Adrets, Montbonnot, Revel, St Mury Monteymond, St Pancrase (Plateau des Petites Roches), St Jean Le Vieux, St Martin d'Uriage, Ste Agnès et Villard-Bonnot.

Les résultats ci-dessous montrent que les habitants sont relativement bien sensibilisés à la prévention des déchets et effectuent des gestes quotidiens à 85%. Le geste arrivant en tête est le compostage, avec 47% des sondés.



# Les facteurs internes au territoire (atouts/freins)

## ATOUPS (facteurs internes)

- Présence de plusieurs ressourceries sur le territoire
- Présence de plusieurs magasins en vrac
- Présence de 3 Repair Cafés
- Des communes engagées dans le zéro déchet qui organisent des temps de sensibilisation (Le Touvet, MSM notamment)
- Un projet de réhabilitation de la déchetterie de Crolles qui ouvre des perspectives pour un pôle réemploi
- Des documents de planification dans d'autres services (PCAET, PAiT, PLS) lancés en même temps, qui se nourriront les uns des autres et permettront un travail transversal efficace.
- Des ratios d'OMr faibles par rapport à la moyenne nationale
- Une culture du compostage dans les communes de montagne
- Des actions de prévention des déchets, notamment le développement du compostage, lancées depuis la création du Grésivaudan, sur lesquelles se baser pour bâtir le programme.
- 42% des foyers compostent déjà

## FREINS (facteurs internes)

- Pas de levier incitatif de réduction des déchets pour les ménages
- Pas d'association locale engagée dans la réduction des déchets (Zéro Waste Grésivaudan étant à l'arrêt)
- Peu d'acteurs associatifs sur la réduction des déchets
- Un déploiement du nouveau mode de collecte qui devrait encore s'étaler sur plusieurs années.
- Un gisement de verre et de recyclables en constante augmentation
- Un apport de déchets verts en déchetterie largement supérieur à la moyenne des collectivités voisines

# Les facteurs externes (opportunités/menaces)

## = « ce qui s'impose à nous »

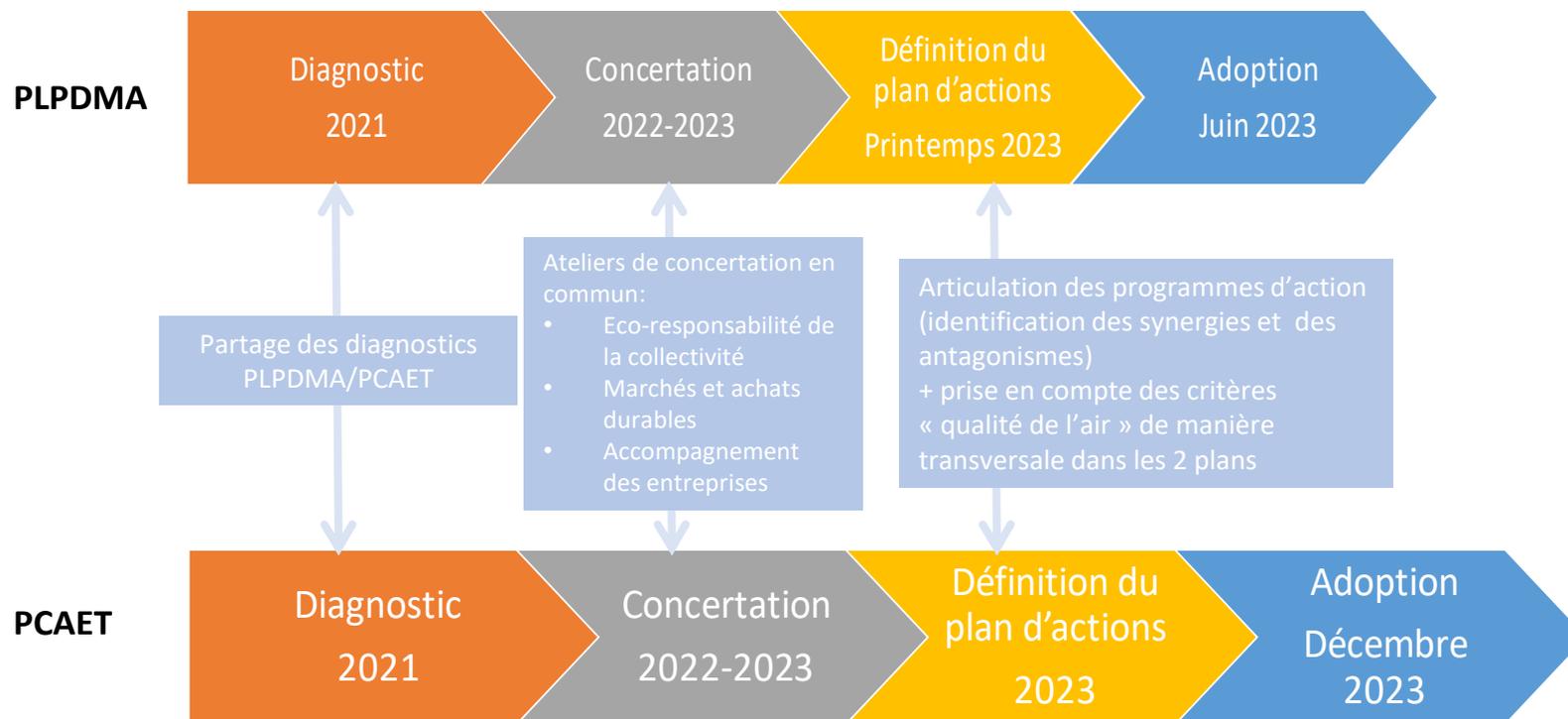
### OPPORTUNITES (facteurs externes)

- Des objectifs réglementaires forts sur la réduction des déchets (LOI AGEC) et la mise en place de filières REP avec des objectifs de prévention
- Une communication nationale sur l'économie circulaire (3R) qui met en avant la réduction des déchets à la source
- Développement du vrac dans les grandes enseignes
- Une prise de conscience de plus en plus marquée sur les sujets environnementaux
- Un engouement pour le compostage individuel, avec une forte demande des distributions de composteurs gratuits

### MENACES (facteurs externes)

- La crise sanitaire a fortement ralenti le développement des éco-gestes, avec notamment le fort retour des emballages, des protections en plastique et des masques à usage unique.
- Des préoccupations environnementales souvent perçues sous l'angle « contraintes » auprès des usagers.
- Une hausse générale des prix, qui touche non seulement les ménages, mais aussi la collectivité, avec des difficultés d'approvisionnement (notamment de composteurs)

# Un programme articulé avec le PCAET



L'articulation des deux plans a été anticipée dès 2019. En effet, les méthodes à déployer, les acteurs ciblés et les thématiques à aborder pour les deux démarches se recoupaient largement.

L'objectif était donc de travailler en transversalité avec la DALE, dans un souci d'efficacité, mais aussi pour que les plans d'action apportent une vision globale, voir systémique, aux enjeux de la transition écologique.

# Le Plan d'action

(Voir annexes)

7 axes structurent le PLPDMA, déclinée en 77 actions, dont la mise en œuvre envisagée est précisée dans les fiches actions.

Axes		Nombre d'actions
1	Généraliser le compostage et lutter contre le gaspillage alimentaire	19
2	Développer la gestion de proximité des végétaux	13
3	Accélérer le développement et de la réparation et du réemploi	6
4	Pour une collectivité exemplaire ( <i>articulation avec Plan de Transition Interne et Projet d'Administration</i> )	10
5	Proposer aux usagers des alternatives durables au jetable	18
6	Sensibiliser et mobiliser de façon innovante – <i>axe transversal</i>	9
7	Accompagner les entreprises dans la réduction de leurs déchets ( <i>PCAET</i> )	2
	<b>TOTAL</b>	<b>77</b>

Chaque action comporte:

- Le pilote de l'action ainsi que les acteurs à associer
- Les programmes en lien avec l'action
- Le calendrier de mise en œuvre
- Les indicateurs de suivi et de réalisation

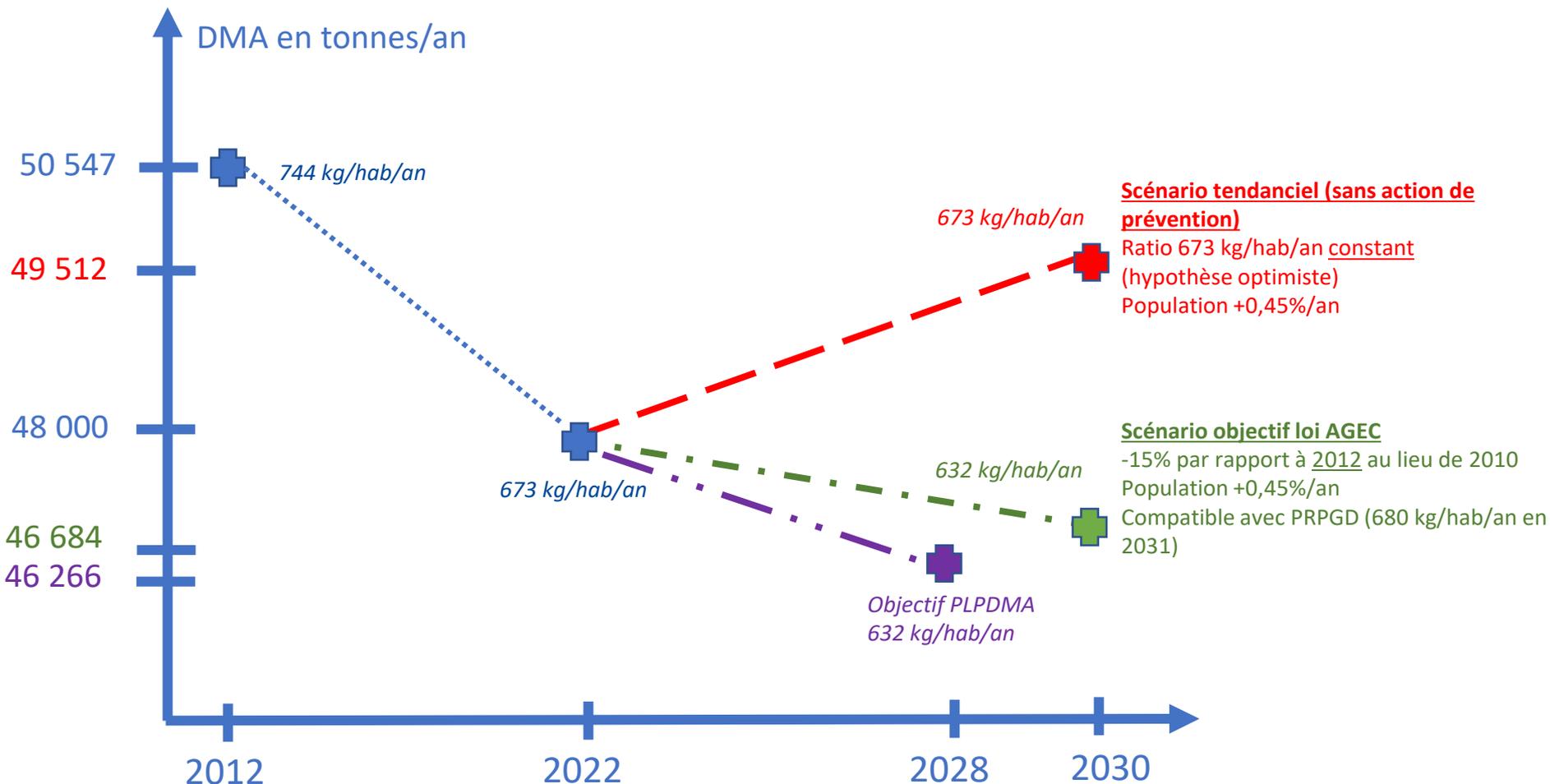
# Les objectifs de réduction du PLPDMA par flux

Le plan d'action a permis de définir les réductions de déchets associées, par flux, ainsi que les émissions de gaz à effet de serre évitées:

	kg/hab/an en 2022	Objectif de réduction en 2028 %	kg/hab/an en 2028	CO2 évité en kgCO2e/hab/an en 2028 par rapport à 2022	Axes du PLPDMA concernés
<b>OM</b>	184,5	<b>10%</b>	166,1	7	1 - 4 - 5 - 6 - 7
<b>Non fibreux</b>	30,6	<b>2%</b>	30,0	0,4	4 - 5 - 6 - 7
<b>Fibreux</b>	27,8	<b>2%</b>	27,2	0,6	4 - 5 - 6 - 7
<b>Verre</b>	44,7	<b>2%</b>	43,8	0,6	5 - 6
<b>Déchets verts</b>	106,4	<b>15%</b>	90,4	0,3	2
<b>Gravats</b>	119,4	<b>0%</b>	119,4	0,0	
<b>Encombrants</b>	67,8	<b>5%</b>	64,4	1,8	4
<b>Bois</b>	31,7	<b>0%</b>	31,7	0,0	
<b>Mobilier</b>	16,0	<b>5%</b>	15,2	0,3	4
<b>Ferraille</b>	7,6	<b>0%</b>	7,6	0,0	
<b>DEEE</b>	7,7	<b>5%</b>	7,3	0,8	4
<b>Carton</b>	8,5	<b>0%</b>	8,5	0,0	3
<b>Plâtre</b>	6,6	<b>0%</b>	6,6	0,0	
<b>Pneus</b>	2,2	<b>0%</b>	2,2	0,0	
<b>DDS</b>	1,1	<b>0%</b>	1,1	0,0	
<b>Huile minérale</b>	0,5	<b>0%</b>	0,5	0,0	
<b>Capsules café</b>	0,2	<b>5%</b>	0,1	0,0	6
<b>Huile végétale</b>	0,1	<b>0%</b>	0,1	0,0	
<b>Piles</b>	0,1	<b>0%</b>	0,1	0,0	
<b>Lampes et néons</b>	0,1	<b>0%</b>	0,1	0,0	
<b>Cartouches</b>	0,0	<b>0%</b>	0,0	0,0	
<b>Amiante</b>	1,1	<b>0%</b>	1,1	0,0	
<b>Textiles</b>	8,7	<b>5%</b>	8,3	0,2	6
<b>TOTAL</b>	<b>673</b>	<b>6%</b>	<b>632</b>	<b>12</b>	-

Emissions évitées sur le poste « déchets ». Les émissions évitées sur le poste « consommation » n'ont pas été estimées.

# L'atteinte des objectifs réglementaires



D'après les estimations de réductions par flux, le plan d'action permettra d'atteindre les objectifs de la loi AGEC (-15% de DMA, soit 632 kg/hab/an) 2 ans avant la date programmée (2028 au lieu de 2030). A noter que l'année de référence utilisée pour le calcul d'objectif est 2012 et non 2010 comme demandé par la loi, car Le Grésivaudan ne dispose pas de données fiables pour 2010. A noter également, l'hypothèse d'une augmentation de population de +0,45% par an, utilisée pour l'estimation du tonnage total de DMA (augmentation estimée au niveau régional et correspondant à l'augmentation actuelle).

→ Le PLPDMA fixe donc des objectifs ambitieux mais réalistes sur la période 2023-2028.

# Budget prévisionnel sur 6 ans

Axes	2023-2028	Investissement €	Fonctionnement €
1	Généraliser le compostage et lutter contre le gaspillage alimentaire	1 240 000	1 000 000
2	Développer la gestion de proximité des végétaux	40 000	140 000
3	Accélérer le développement et de la réparation et du réemploi		
	<i>Nouvelle déchetterie de Crolles (Budget total de la nouvelle déchetterie, et non uniquement la zone de réemploi)</i>	5 054 000	2 000 000
	<i>Autres</i>	300 000	100 000
4	Pour une collectivité exemplaire	36 000	12 000
5	Proposer aux usagers des alternatives durables au jetable	-	48 000
6	Sensibiliser et mobiliser de façon innovante	-	200 000
7	Accompagner les entreprises dans la réduction de leurs déchets (à déterminer à l'issu du plan d'actions PCAET)	-	-
	<b>TOTAL</b>	<b>6 670 000</b>	<b>3 500 000</b>

# Les moyens humains

Les moyens actuels dédiés à la mise en œuvre du PLPDMA sont détaillés ici. Seuls les postes de la DGD sont pris en compte, et non les services associés (DALE, Dev Eco, DASS, Direction de la Communication, etc.), ni les prestataires.

Axes		ETP	Postes DGD
1	Généraliser le compostage et lutter contre le gaspillage alimentaire	4,8	4 Maîtres Composteurs 1 Chef d'équipe
2	Développer la gestion de proximité des végétaux	1	1 Chargée de Mission Gestion de Proximité des Déchets Verts
3	Accélérer le développement et de la réparation et du réemploi	0,20	1 Chargée de Mission Prévention des Déchets
4	Pour une collectivité exemplaire ( <i>hors budget Plan de Transition et Projet d'Administration</i> )	0,45	1 Chargée de Mission Prévention des Déchets 2 Conseillers Déchets
5	Proposer aux usagers des alternatives durables au jetable	0,25	1 Chargée de Mission Prévention des Déchets
6	Sensibiliser et mobiliser de façon innovante	0,8	1 Chargée de Mission Prévention des Déchets 2 Conseillers Déchets
7	Accompagner les entreprises dans la réduction de leurs déchets ( <i>voir budget Plan de Transition</i> )	0,35	1 Chargée de Mission Prévention des Déchets 1 Contrat d'Apprentissage
	<b>TOTAL</b>	<b>7,85</b>	<b>10</b>

# Modalités de suivi, d'évaluation et de diffusion

## Diffusion du programme

Le PLPDMA sera disponible sur le site internet du Grésivaudan jusqu'en 2028. La diffusion du plan sera réalisée dans le cadre de la diffusion du PCAET: réunions de présentation à destination des communes (élus et agents) afin de définir la manière d'impliquer celles-ci et campagne de communication à destination du grand public.

## Suivi et évaluation

La mise en œuvre d'un dispositif de suivi et d'évaluation est une obligation réglementaire du PLPDMA. L'objectif de ce dispositif est de mesurer l'état d'avancement action par action, leur réel impact en termes de réduction des déchets, mais également d'identifier les freins/blocages pour adapter le plan d'action si besoin.

Le dispositif doit être simple pour être efficace. Trois types d'indicateurs sont utilisés:

1. **Les indicateurs globaux du programme**, permettant de définir l'atteinte des objectifs fixés
  - Le tonnage de DMA en kg/hab/an
  - Le tonnage des OM, apports en déchetteries (en kg/hab/an)
  - Le budget alloué à la prévention des déchets
2. **Les indicateurs de suivi** qui permettent de rendre compte de la mise en œuvre effective de chacune des actions (et sous actions dans la mesure du possible)
3. **Les indicateurs d'évaluation** qui permettent de définir l'impact de chacune des actions.

Ces 3 types d'indicateurs seront suivis annuellement, et présentés lors du Bilan annuel à la CCES. La synthèse du bilan ainsi que l'avis de la CCES seront mis à disposition du grand public au siège du Grésivaudan ainsi que sur le site internet du Grésivaudan.

L'évaluation à réaliser en 2028 sera présentée à la CCES et à la Commission Déchets. Elle fera l'objet d'une communication auprès des usagers.

# Annexes: fiches actions

	<b>AXE</b>	1	<b>Généraliser le compostage et lutter contre le gaspillage alimentaire</b>
	<b>ACTION</b>	1.1	<b>Généraliser la pratique du compostage individuel</b>

<b>Contexte et objectifs</b>	<p>Les déchets organiques représentent 54% des ordures ménagères (88 kg/hab/an). Le Grésivaudan est engagé dans le développement du compostage individuel depuis sa création en 2010, avec l'organisation d'ateliers de sensibilisation et de ventes de composteurs à prix subventionnés (environ 300 par an).</p> <p>La loi AGEC prévoit que tous les particuliers disposent d'une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets dès le 1er janvier 2024. L'objectif est d'équiper 90% des usagers en maison individuelle avec jardin, soit distribuer 7600 composteurs.</p>
<b>Pilote de l'action</b>	DGD
<b>Gisement impacté</b>	OM
<b>Public cible</b>	Grand public

<b>Description de l'action</b>		<b>Calendrier</b>
1.1.1	Utiliser les documents d'urbanisme pour prévoir l'installation de composteurs individuels (PLU) - voir 1.2	2023-2024
1.1.2	Faciliter l'acquisition de composteurs : organisation de stands de distribution au plus près des habitants, gratuité des composteurs.	2023-2025
1.1.3	Former les habitants au compostage : ateliers en visio ou en présentiel, stands lors d'évènements sur le territoire, mémo compostage, vidéos, etc.	2023-2028
1.1.4	Faire monter en compétence des habitants volontaires, avec la formation de "guide composteur" de l'ADEME	2024-2028
1.1.5	Travailler à la complémentarité entre le développement du compostage individuel et la distribution de compost gratuit dans les communes (réflexion sur la gratuité du service, utiliser ces temps de distribution pour sensibiliser les habitants, etc.).	2024-2028
1.1.6	Organiser la production de composteurs à base de palettes ou de bois de récup en déchetterie	2023-2028
1.1.7	Continuer de former les habitants volontaires au lombricompostage	2023-2028

<b>Partenaires associés</b>	Communes, Structures IAE, Associations ou collectifs locaux agissant sur la thématique, Etablissements culturels, Réseau Compost Citoyen, Scieries et menuiseries locales
<b>Autre programme en lien</b>	
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Nombre de permanences de distribution Nombre d'ateliers de sensibilisation sur le compostage
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Nombre de composteurs distribués Nombre de participants aux ateliers
<b>Remarques</b>	

	<b>AXE</b>	1	<b>Généraliser le compostage et lutter contre le gaspillage alimentaire</b>
	<b>ACTION</b>	1.2	<b>Massifier la pratique du compostage partagé</b>

<b>Contexte et objectifs</b>	<p>Le Grésivaudan est engagé dans le développement du compostage partagé depuis sa création en 2010, avec l'installation de 60 sites en 10 ans.</p> <p>La loi AGEC prévoit que tous les particuliers disposent d'une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets dès le 1er janvier 2024. L'objectif est d'installer 300 nouveaux sites de compostage partagé (en pied d'immeuble ou de quartier) pour les usagers en appartement ou en maison individuelle sans jardin.</p> <p>En parallèle un travail est engagé pour la création de sites de compostage autonome en établissements.</p>
<b>Pilote de l'action</b>	DGD
<b>Gisement impacté</b>	OM
<b>Public cible</b>	Grand public/établissements

<b>Description de l'action</b>		<b>Calendrier</b>
1.2.1	Utiliser les documents d'urbanisme pour prévoir l'installation de composteurs collectifs (PLU)	2023-2024
1.2.2	Structurer une filière de récupération de broyat : * Proposer aux syndicats de copropriétés des solutions de broyage de leurs déchets verts pour les valoriser en matière sèche dans leurs sites de compostage * Créer des réseaux de récupération de broyat avec les services techniques des communes et de l'intercommunalité et les copropriétés * Organiser un approvisionnement et un stockage de broyat dans les déchetteries destinés à alimenter les sites de compostage ainsi que les particuliers * Développer le réseau de professionnels des espaces verts pour alimenter les sites avec leurs excédents. * Identifier les gros producteurs de broyat locaux qui vendent leurs productions : nom des entreprises, tarifs, qualité du broyat.	2023-2025
1.2.3	Poursuivre la structuration et l'animation du réseau des référents de site avec pour objectifs d'au moins 1 référent formé par site.	2023-2028
1.2.4	Créer un réseau d'élus communaux référents compostage	2023-2024
1.2.5	Accompagner l'installation de nouveaux sites de compostage partagé (objectif 300), en repensant l'espace compostage comme un lieu de convivialité non associé aux déchets. Réaliser un travail de démarchage avec notamment des interventions en porte à porte auprès de sites potentiels.	2023-2028
1.2.6	Structurer et développer le suivi des sites de compostage existants	2023-2024

<b>Partenaires associés</b>	Communes pour l'identification des lieux d'installation des sites de quartiers, Bailleurs sociaux, Syndics, Associations ou collectifs agissant sur la thématique, Etablissements culturels, Réseau Compost Citoyen
<b>Autre programme en lien</b>	
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Nombre de sites de compostage installés Nombre d'habitants utilisant les sites de compostage régulièrement
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Volume de déchets organiques détournés des OM Tonnage/volume de compost produit
<b>Remarques</b>	

	<b>AXE</b>	1	<b>Généraliser le compostage et lutter contre le gaspillage alimentaire</b>
	<b>ACTION</b>	1.3	<b>Lutter contre le gaspillage alimentaire</b>

<b>Contexte et objectifs</b>	<p>Dans Le Grésivaudan, le gaspillage alimentaire est estimé à 30 kg/habitant/an (l'équivalent d'un repas par semaine), dont 5 kg de produits qui n'ont pas été déballés. Pour une famille de 4 personnes, cela représente entre 500 et 1500 €/an gaspillés.</p> <p>Aujourd'hui des actions de sensibilisation à destination du grand public et de la restauration collective sont menées au fil de l'eau.</p> <p>L'objectif national est de diviser par 2 le gaspillage alimentaire d'ici 2025, par rapport à 2015.</p>
<b>Pilote de l'action</b>	DGD, Direction du Développement Economique (Service Agriculture)
<b>Gisement impacté</b>	OM
<b>Public cible</b>	Grand public, restauration collective (écoles, EHPAD, etc.)

<b>Description de l'action</b>		<b>Calendrier</b>
1.3.1	Sensibiliser le grand public à la lutte contre le gaspillage alimentaire (ateliers de cuisine anti-gaspi, livre de recettes anti-gaspi, opérations dans les grandes surfaces, animations lors de la journée mondiale du 16 octobre, animations sur les marchés, disco-soupe, etc.)	2024-2028
1.3.2	Accompagner les acteurs de la restauration collective, notamment scolaire, dans la lutte contre le gaspillage alimentaire (formations collectives dans le cadre du PAiT, programme d'accompagnement individualisé, communiquer sur les bonnes pratiques, etc.)	2023-2028
1.3.3	Sensibiliser les habitants et les professionnels de la restauration à la pratique du "doggy bag"	2025
1.3.6	Créer un annuaire des acteurs de l'anti-gaspi: aide alimentaire et solidaire, récupération et transformation des invendus alimentaires, accompagnement anti-gaspi, etc.	2025
1.3.4	Travailler sur la thématique du don alimentaire des particuliers (par exemple : glanage d'associations sur les marchés, installation de frigos solidaires, etc.)	2025
1.3.5	Mener une réflexion sur les déchets alimentaires des marchés	2025-2028

<b>Partenaires associés</b>	Communes (cantine des écoles), restaurateurs locaux (doggy bag)
<b>Autre programme en lien</b>	Projet Alimentaire inter-Territorial (PAiT)
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Nombre d'animations à destination du grand public Nombre de formations/d'accompagnements à destination des restaurants collectifs
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Nombre de personnes sensibilisées Nombre de restaurants collectifs ayant mis en œuvre un plan d'action anti-gaspi (et nombre de repas annuels)
<b>Remarques</b>	

	<b>AXE</b>	<b>2</b>	<b>Développer la gestion de proximité des végétaux</b>
	<b>ACTION</b>	<b>2.1</b>	<b>Sensibiliser les habitants aux pratiques de gestion de proximité des végétaux</b>

<b>Contexte et objectifs</b>	<p>Les végétaux représentent le flux collecté le plus important après les ordures ménagères. Près de 110 kg/habitant sont déposés en déchetterie chaque année. C'est deux fois plus que dans les déchetteries des collectivités voisines, de profil similaire.</p> <p>L'objectif est de faire prendre conscience aux habitants que les végétaux sont une véritable ressource pour leur jardin.</p>
<b>Pilote de l'action</b>	DGD
<b>Gisement impacté</b>	Déchets verts
<b>Public cible</b>	Grand public/communes

<b>Description de l'action</b>		<b>Calendrier</b>
2.1.1	Poursuivre, intensifier et faire évoluer les animations « jardiner au naturel » à destination des habitants : * En complément des techniques de broyage/paillage, parler des techniques « douces » : taille régulière, prairie fleurie, gestion différenciée, tonte haute, haies sèches, espèces à croissance lente, etc. * Communiquer sur les solutions concernant les plantes invasives (ex : renouée du Japon) * Diversifier les lieux de ces animations	2023-2028
2.1.2	Poursuivre les opérations de collecte et de broyage des sapins de Noël et sensibiliser les habitants à l'utilisation du broyat ainsi produit	2023-2028
2.1.3	Accompagner les jardins partagés dans la gestion de leurs déchets verts (jardin pilote: Le jardin Lilatte au Versoud)	2023-2028
2.1.4	Elaborer et diffuser des outils de communication adaptés aux pratiques vertueuses (mémo, vidéos, adresse mail dédiée, etc.)	2024-2028
2.1.5	Former les agents communaux et les élus référents à la gestion de proximité des déchets verts, pour que les communes soient les vitrines des bonnes pratiques	2025-2026
2.1.6	Travailler sur les documents d'urbanisme pour réduire en amont la production de déchets verts –liste de plantes recommandées et adaptées pour un entretien réduit / interdiction des haies monospécifiques de lauriers, thuyas, cyprès , etc.	2025-2026
2.1.7	Rendre visibles les "jardins vertueux" des particuliers, des administrations ou des professionnels en proposant des expositions aux axes de passage du grand public (ex : médiathèques)	2024-2028
2.1.8	Développer et animer un réseau de composteurs-pailleurs parmi les usagers (associations, particuliers) en soutien et relais des actions / informations	2023-2028
2.1.9	Créer un espace pédagogique dans la future déchetterie de Crolles et utiliser les autres déchetteries comme vitrine de bonnes pratiques (haies sèches notamment)	2025-2026
2.1.10	Etudier la possibilité de lancer un défi "Familles zéro déchet vert" ou "Collectivité zéro déchet vert"	2025

<b>Partenaires associés</b>	Communes (Espaces verts), DALE sur les aspects biodiversité/plantes invasives et qualité de l'air
<b>Autre programme en lien</b>	PCAET sur les alternatives au brûlage de végétaux
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Nombre d'animations à destination du grand public Nombre de jardins partagés accompagnés Nombre de formations à destination des agents des espaces verts des communes Volume de broyat généré par le broyage des sapins de Noël
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Nombre de personnes sensibilisées Nombre de communes ayant mis en place des actions de réduction des déchets verts sur leurs espaces verts Tonnage de déchets verts en déchetterie
<b>Remarques</b>	

	<b>AXE</b>	<b>2</b>	<b>Développer la gestion de proximité des végétaux</b>
	<b>ACTION</b>	<b>2.2</b>	<b>Faciliter le recours aux solutions de broyage des végétaux</b>

<b>Contexte et objectifs</b>	<p>Le broyage des déchets verts est un élément clé des techniques de gestion de proximité des végétaux. Faciliter l'accès des habitants à différentes solutions de broyage permettra de les accompagner efficacement dans le changement de leurs habitudes et ainsi de réduire les apports de déchets verts en déchetterie.</p> <p>L'objectif est de proposer un panel de solutions de broyage qui permette à chaque usager de trouver celle adaptée à sa situation.</p>
<b>Pilote de l'action</b>	DGD
<b>Gisement impacté</b>	Déchets verts
<b>Public cible</b>	Grand public

<b>Description de l'action</b>		<b>Calendrier</b>
2.2.1	Poursuivre, développer et promouvoir la mise à disposition de broyeurs semi-professionnels dans chaque commune	2023-2024
2.2.2	Poursuivre et faire évoluer la subvention à l'achat mutualisé de petits broyeurs : * Communiquer auprès des commerces locaux sur la subvention pour qu'ils soient les relais du Grésivaudan auprès des habitants * Réfléchir à de nouveaux temps d'animation tels que la Fête des Broyeurs en Isère"	2024-2026
2.2.3	Evaluer l'expérimentation des séances de broyage mutualisées au Plateau des Petites Roches en vue d'une éventuelle généralisation aux autres communes	2024-2025

<b>Partenaires associés</b>	Communes pour la mise à disposition des broyeurs semi-professionnels Commerces locaux spécialisés en matériel pour les espaces verts (broyeurs subventionnés)
<b>Autre programme en lien</b>	PCAET sur les alternatives au brûlage de végétaux
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Nombre de communes participant à la mise à disposition des broyeurs semi-professionnels Nombre de commerces sensibilisés à l'offre de subvention des broyeurs mutualisés Nombre de foyers équipés de broyeurs mutualisés subventionnés
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Volume/tonnage de déchets verts broyés avec les broyeurs semi-professionnels
<b>Remarques</b>	

	<b>AXE</b>	<b>2</b>	<b>Développer la gestion de proximité des végétaux</b>
	<b>ACTION</b>	<b>2.3</b>	<b>Travailler en transversalité avec les autres services du Grésivaudan</b>

<b>Contexte et objectifs</b>	<p>Le développement de la gestion de proximité des déchets verts, au-delà de la réduction des apports en déchetterie, joue un rôle sur des enjeux locaux comme la qualité de l'air, la biodiversité et les pratiques agricoles.</p> <p>Travailler en transversalité avec les autres services du Grésivaudan permettra par conséquent de jouer sur les synergies et les opportunités, mais aussi d'identifier les potentiels antagonismes.</p>
<b>Pilote de l'action</b>	DGD, DALE, Développement Economique
<b>Gisement impacté</b>	Déchets verts
<b>Public cible</b>	Grand public, agriculteurs

<b>Description de l'action</b>		<b>Calendrier</b>
2.3.1	<p>Communiquer sur l'impact de la qualité de l'air en présentant la gestion de proximité des déchets verts comme une alternative au brûlage des végétaux.</p> <p>Travailler avec la FNE pour évaluer l'évolution du nombre d'épisodes de brûlage sur le territoire et organiser une campagne de sensibilisation auprès des communes (informations + supports de communication pour les usagers)</p>	2024-2028
2.3.2	Communiquer sur les liens avec la biodiversité, notamment sur les aspects taille des haies et pelouses, mais aussi sur les enjeux liés aux plantes invasives.	2023-2028
2.3.3	Etudier les possibilités de co-compostage des déchets verts dans les exploitations agricoles	2024-2025

<b>Partenaires associés</b>	FNE, OFB (Office Français de la Biodiversité), Chambre d'Agriculture, CUMA (Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole)
<b>Autre programme en lien</b>	PCAET sur les alternatives au brûlage de végétaux
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Présence du logo « interdiction au brûlage » sur les documents de communication de gestion de proximité des déchets verts
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Nombre de brûlages de végétaux sur le territoire
<b>Remarques</b>	

	<b>AXE</b>	<b>3</b>	<b>Accélérer le développement de la réparation et du réemploi</b>
	<b>ACTION</b>	<b>3.1</b>	<b>Mettre le réemploi et la réparation au cœur du projet de réorganisation des déchetteries</b>

<b>Contexte et objectifs</b>	<p>Les déchetteries de Crolles et de Saint Ismier disposent depuis plusieurs années de zones de dons pour réemploi à destination d'acteurs locaux de l'ESS. L'objectif aujourd'hui est d'opérer un changement d'échelle avec la future déchetterie de Crolles, qui remettra le réemploi et la réparation au cœur de « l'expérience usager ».</p> <p>Ce projet s'inscrit par ailleurs dans un contexte législatif favorable, avec les opportunités offertes par la loi AGECE de février 2020, (création de nouvelles filières à Responsabilité Élargie des Producteurs - REP).</p>
<b>Pilote de l'action</b>	DGD
<b>Gisement impacté</b>	Encombrants, Electroménager, mobilier, TLC, articles de sports et loisirs, livres, outils de bricolage et jardinage, jeux, jouets, vaisselle, décoration, objets divers, matériaux de construction, etc.
<b>Public cible</b>	Grand public

<b>Description de l'action</b>		<b>Calendrier</b>
3.1.1	Installer à la nouvelle déchetterie de Crolles un pôle dédié au réemploi et à la réparation en concertation avec les habitants et les acteurs locaux de l'ESS, comprenant notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>* une zone de don/récup des objets, des meubles, de matériel sportif, de bricolage, des petits équipements, etc.</li> <li>* une matériauthèque</li> <li>* des services relevant de l'économie de la fonctionnalité</li> <li>* des ateliers de sensibilisation et des animations</li> </ul>	2026
3.1.2	Réorganiser les zones de réemploi des autres déchetteries pour faciliter et augmenter les apports, et les articuler avec les nouvelles REP (ALS, ABJ, jouets, PMCB, etc.)	2023-2025

<b>Partenaires associés</b>	Acteurs locaux de l'ESS, Eco-organismes, Associations liées au réemploi
<b>Autre programme en lien</b>	
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Nombre de déchetteries équipées de bacs nouvelles REP
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Tonnages par flux en déchetterie Tonnages réemploi
<b>Remarques</b>	

	<b>AXE</b>	<b>3</b>	<b>Accélérer le développement de la réparation et du réemploi</b>
	<b>ACTION</b>	<b>3.2</b>	<b>Développer le réemploi hors déchetteries</b>

<b>Contexte et objectifs</b>	<p>La récupération des objets en fin d'usage est un véritable enjeu, à la fois pour réduire les apports en déchetterie, mais également pour infléchir les émissions de gaz à effet de serre issues de nos consommations (cf. diagnostic GES du PCAET).</p> <p>Au-delà du projet de la nouvelle déchetterie de Crolles, il s'agit de développer largement le réemploi en travaillant sur la communication, le soutien aux projets extérieurs à ceux de la collectivité, l'accessibilité du don/récup dans les zones éloignées des déchetteries et l'émergence de solutions spécifiques aux cartons, dont le tonnage ne cesse d'augmenter.</p>
<b>Pilote de l'action</b>	DGD
<b>Gisement impacté</b>	Cartons, TLC, articles de sports et loisirs, livres, outils de bricolage et jardinage, jeux, jouets, vaisselle, décoration, objets divers, etc.
<b>Public cible</b>	Grand public

<b>Description de l'action</b>		<b>Calendrier</b>
3.2.1	Accompagner, soutenir et promouvoir les projets des associations et acteurs facilitant l'accès au réemploi: recycleries, ateliers de transformation, réparation, développement d'activités innovantes, e-commerce de produits de seconde main, etc.	2023-2028
3.2.2	Créer des lieux dédiés au réemploi dans les communes/hameaux éloignés des déchetteries. Etudier les possibilités suivantes issues de la concertation : * Se baser sur le modèle des chalets de dons et utiliser les tiers-lieux * Proposer des thématiques par période (Noël, rentrée scolaire, etc.) * Identifier un partenaire ou association pour récupérer les excédents en fin de chaque période * Créer un réseau des chalets de don, et proposer des animations * Identifier les acteurs qui gèreront ces espaces au quotidien: bénévoles, services civiques, étudiants dans le cadre d'emplois saisonniers	2024-2028
3.2.3	Favoriser l'émergence de solutions de réemploi de cartons : * Réaliser un benchmark des solutions innovantes * Tester la mise en place de solutions de collecte préservante et de réemploi de cartons auprès des professionnels et des particuliers	2025-2028
3.2.4	Mener des actions de communication visant à sensibiliser les usagers à l'intérêt du réemploi et de la réutilisation, en s'appuyant notamment sur l'intérêt économique de ces pratiques, et les orienter vers les structures locales (ressourceries, zones de gratuité en déchetterie, vide-greniers et brocantes...) et les outils qui permettent de favoriser ces pratiques (annuaires des acteurs du réemploi/réutilisation, guides sur les outils et actions de réemploi/réutilisation, sites de dons ou trocs, information sur les événements du type vide-greniers/brocantes, etc.)	2024-2028

<b>Partenaires associés</b>	Communes, acteurs locaux de l'ESS, Eco-organismes, associations sur la thématique du réemploi, tiers-lieux existants
<b>Autre programme en lien</b>	
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Nombre de zones dédiées au réemploi
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	
<b>Remarques</b>	

	<b>AXE</b>	<b>4</b>	<b>Pour une collectivité exemplaire</b>
	<b>ACTION</b>	<b>4.1</b>	<b>Structurer et mettre en œuvre une démarche de réduction des déchets pour tous les agents du Grésivaudan</b>

<b>Contexte et objectifs</b>	<p>La production de déchets par les services du Grésivaudan est évaluée à plus de 2 300 m<sup>3</sup>/an (hors apports en déchetterie et hors déchets des habitants), soit l'équivalent du volume d'une piscine olympique.</p> <p>Pourtant peu de mesures de réduction des déchets existent en interne, ou bien des mesures intra services isolées.</p> <p>L'objectif aujourd'hui est d'intégrer des mesures de réduction des déchets au projet de structuration et d'animation d'une démarche d'écoresponsabilité interne à l'administration du Grésivaudan. Cette action est portée par le Projet d'Administration et le Plan de Transition Interne.</p>
<b>Pilote de l'action</b>	DGD
<b>Gisement impacté</b>	OM, TRI
<b>Public cible</b>	Agents du Grésivaudan

<b>Description de l'action</b>		<b>Calendrier</b>
4.1.1	Bâtir et animer une démarche d'écoresponsabilité Voir Plan de Transition Interne (axe 8) et Projet d'Administration (axe 6)	2023-2025
4.1.2	Communiquer, sensibiliser les agents et organiser des espaces d'échanges : * Réaliser un « guide de prévention des déchets » disponible sur le serveur * Utiliser la réunion d'accueil des nouveaux arrivants pour donner les informations sur les consignes de tri, les actions de réduction des déchets, etc. * Organiser des moments conviviaux pour aborder l'éco-exemplarité : défis entre services, challenges, etc. * Organiser des espaces d'échanges : zone de gratuité, « bon coin des agents », etc.	2024-2028
4.1.3	Mettre à disposition du matériel durable, réduire les gaspillages et mutualiser * Remplacer le tout jetable par des alternatives lavables dans les espaces communs et les lieux recevant du public (exemple : supprimer les gobelets/touillettes des machines à café/fontaines à eau et proposer des verres/mugs et des cuillères lavables) * Remplacer au maximum le matériel jetable utilisé dans le cadre des missions des agents (exemple : bidons de produits consignés plutôt que jetables) * Mener une réflexion sur la longévité du matériel numérique vs le coût financier et favoriser la réparation * Favoriser le matériel sans pile (exemple : supprimer les souris sans fil) * Réduire la consommation de papier liée aux impressions : code à l'impression, indicateurs de consommation, mener une réflexion sur les alternatives aux emails imprimés, etc.	2024-2028

	* Lancer une réflexion sur la mutualisation d'équipements et de matériel entre services ou avec les communes	
4.1.4	Organiser des évènements/manifestations en limitant au maximum la production de déchets : * Guide « J'organise une réunion » destiné aux agents (où se procurer des éco-cups, des poubelles de tri, etc.) * Buffets « zéro déchet »	2024-2028
4.1.5	Installer des sites de compostage partagés dans les établissements du Grésivaudan et former des agents « référents de site »	2023-2025

<b>Partenaires associés</b>	Toutes les directions du Grésivaudan
<b>Autre programme en lien</b>	Projet d'Administration axe 6 « Pour une administration décarbonée, relever les défis de la transition » Plan de Transition Interne « Généraliser les pratiques exemplaires au sein de l'intercommunalité et des communes du Grésivaudan »
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Nombre d'agents sensibilisés Nombre de sites de compostage installés
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Estimation du volume de déchets produit par les différents services du Grésivaudan
<b>Remarques</b>	

	<b>AXE</b>	<b>4</b>	<b>Pour une collectivité exemplaire</b>
	<b>ACTION</b>	<b>4.2</b>	<b>Mettre en œuvre des actions de réduction des déchets ciblées</b>

<b>Contexte et objectifs</b>	La réduction des déchets ne passe pas uniquement par des actions d'écoresponsabilité mises en œuvres par l'ensemble des agents, mais aussi par des actions spécifiques aux compétences portées par certaines directions.
<b>Pilote de l'action</b>	DGD et directions concernées
<b>Gisement impacté</b>	OM, TRI
<b>Public cible</b>	Agents du Grésivaudan

<b>Description de l'action</b>		<b>Calendrier</b>
4.2.1	DEJP : Travailler sur l'utilisation des couches lavables au sein des crèches : * Former les agents des crèches à l'accueil des enfants en couches lavables * Permettre à toutes les crèches d'accueillir les enfants en couches lavables, sur la base du volontariat, les parents mettant à disposition et lavant les couches * Lancer une étude de faisabilité technique et économique sur le déploiement des couches lavables dans toutes les crèches, avec plusieurs scénarii dont le lavage externalisé	2024  2025  2026-2028
4.2.2	DCPC et DSMT : Intégrer des informations et critères environnementaux dans les subventions aux manifestations locales * Informer les demandeurs sur les bonnes pratiques liées à l'écoresponsabilité lors des manifestations sportives et culturelles * Travailler sur des critères environnementaux guidant le taux de subvention accordé aux manifestations	2023-2028
4.2.3	DFCP : * Réaliser un Feuille de Route des Achats Durables en intégrant le paramètre « déchets » * Elaborer le SPASER de la collectivité	2023-2028
4.2.4	DST : * Former les agents intercommunaux à la gestion de proximité des déchets verts * Utiliser le broyat des espaces verts intercommunaux pour alimenter les sites de compostage partagé * Travailler sur la gestion des déchets de chantier et le réemploi des matériaux lors des nouvelles constructions	2024-2028
4.2.5	DSMT : * Travailler sur les spécificités des déchets liés à l'activité touristique * Ajouter des critères environnementaux dans l'octroi de subventions liées au fonds d'aide à l'investissement touristique	2025

<b>Partenaires associés</b>	DEJP, DCPC, DFCP, DST, DSMT
<b>Autre programme en lien</b>	Projet Territorial de Santé, Axe 5 - Cadre de vie et Santé Environnement Plan de Transition Interne, Projet d'Administration, Schéma Développement Touristique
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Nombre d'agents formés aux couches lavables Nombre de crèches acceptant les enfants en couches lavables Nombre d'agents formés à la gestion de proximité des déchets verts
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Volume de déchets produit par les crèches Nombre de manifestations intégrant des critères environnementaux dans leur demande de subvention
<b>Remarques</b>	

	<b>AXE</b>	<b>5</b>	<b>Proposer aux usagers des alternatives durables au jetable</b>
	<b>ACTION</b>	<b>5.1</b>	<b>Promouvoir les textiles sanitaires lavables</b>

<b>Contexte et objectifs</b>	<p>Entre sa naissance et l'âge de propreté – 2 ans et demi en moyenne – un enfant aura besoin d'environ 4 500 couches...soit 1 tonne de déchets par enfant (en volume, cela représente une pièce de 10 m<sup>2</sup> remplie du sol au plafond).</p> <p>Les couches lavables d'aujourd'hui n'ont plus rien à voir avec les langes de nos grands-parents. Pratiques, performantes, esthétiques, elles ont aussi un intérêt environnemental, sanitaire et économique.</p> <p>Le Grésivaudan propose aux familles, depuis 2020, des ateliers de découvertes des couches lavables et des prêts de kits d'essais. L'objectif aujourd'hui est de poursuivre le service offert aux familles, mais aussi de structurer une offre d'accompagnement à destination des établissements d'accueil du jeune enfant.</p> <p>Par ailleurs, la loi AGECE prévoit le déploiement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, d'un principe de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) pour tous les textiles sanitaires, c'est-à-dire les objets et accessoires servant à l'hygiène intime, du corps et de la maison : lingettes, essuie-tout, serviettes en papier, mouchoirs, tampons, serviettes hygiéniques, couches jetables, cotons démaquillants, cotons-tiges, etc. Il s'agit pour Le Grésivaudan d'un gisement de 13 kg/hab/an.</p>
<b>Pilote de l'action</b>	DGD
<b>Gisement impacté</b>	OM
<b>Public cible</b>	Grand public, établissements recevant des jeunes enfants, établissements de santé, professionnels de la petite enfance

<b>Description de l'action</b>		<b>Calendrier</b>
5.1.1	Poursuivre la sensibilisation des parents aux couches lavables (page internet, communication sur les réseaux sociaux et ateliers de découverte) ainsi que le prêt d'un kit d'essai gratuit d'un mois. Réfléchir à des espaces d'échanges entre parents sur l'utilisation des couches lavables sur le modèle des "cafés papote" animés par un professionnel.	2023-2028
5.1.2	Proposer des temps d'information à destination des professionnels de la petite enfance et du corps médical pour monter en compétence sur les couches lavables: avantages environnementaux, économiques et sanitaires, mais aussi organisation de l'accueil en structures.	2024-2028
5.1.3	Faciliter l'émergence de toutes les initiatives permettant de rendre plus accessible les textiles lavables, notamment les structures de collecte/lavage/location.	2025-2028
5.1.4	Etudier la possibilité de mettre en place les couches lavables dans les crèches (privées, communales et intercommunales), avec notamment un système de collecte pour lavage (voir Axe 4)	2024-2026
5.1.5	Réfléchir au développement d'animations sur les protections hygiéniques lavables et autres textiles sanitaires et d'un dispositif d'aide à l'achat ou de test. Intégrer les collèges et lycées dans les animations.	2025-2028

<b>Partenaires associés</b>	DEJP, DASS, EHPAD Belle Vallée, collèges/lycées, crèches communales, crèches privées, sages-femmes, PMI
<b>Autre programme en lien</b>	Programme Territorial de Santé (PTS) sur les aspects santé-environnement
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Nombre d'ateliers de découverte des couches lavables et nombre de participants Nombre de kits d'essai subventionnés Nombre de professionnels ayant assisté à des temps d'information proposés par Le Grésivaudan Nombre d'animations organisés sur les textiles lavables
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Nombre de familles utilisant les couches lavables suite à l'accompagnement proposé par Le Grésivaudan Nombre d'enfants accueillis en couches lavables dans les crèches du territoire
<b>Remarques</b>	

	<b>AXE</b>	<b>5</b>	<b>Proposer aux usagers des alternatives durables au jetable</b>
	<b>ACTION</b>	<b>5.2</b>	<b>Poursuivre et faire évoluer l'accompagnement des événements éco-responsables</b>

<b>Contexte et objectifs</b>	<p>L'évènementiel est un secteur fortement générateur de déchets. De part sa visibilité, il constitue une réelle opportunité de diffusion des bonnes pratiques.</p> <p>Le Grésivaudan propose depuis 2018, en partenariat avec le Département de l'Isère, un pack éco-événement aux organisateurs associatifs ou publics qui souhaitent mettre en œuvre une démarche éco-responsable.</p> <p>L'objectif est de poursuivre et développer l'offre d'accompagnement du Grésivaudan aux manifestations locales.</p>
<b>Pilote de l'action</b>	DGD
<b>Gisement impacté</b>	OM, tri
<b>Public cible</b>	Grand public, associations, communes

<b>Description de l'action</b>		<b>Calendrier</b>
5.2.1	Poursuivre la mise à disposition du Pack Eco événement du Département et étudier le développement de nouveaux points relais	2023-2028
5.2.2	Etudier la possibilité de faire évoluer l'offre actuelle du Grésivaudan (couverts, assiettes, etc.) en lien avec la zone de réemploi de la future déchetterie de Crolles	2024-2028
5.2.3	Informier les organisateurs des évènementiels des impacts environnementaux et les outils à leur disposition pour réduire ces impacts, par exemple: formations en ligne (relais vers des associations existantes ou création de nouveaux supports), guides distribués lors des demandes de subventions, etc.	2024-2028
5.2.4	Organiser des événements de manière éco-responsable (voir Axe 4)	2023-2028

<b>Partenaires associés</b>	Département de l'Isère, DSMT, DCPC, DALE
<b>Autre programme en lien</b>	PCAET, Plan de Transition Interne, Projet d'Administration
<b>Indicateurs de réalisation</b>	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Nombre de gobelets prêtés Nombre d'évènements subventionnés par Le Grésivaudan suivant une démarche d'éco-responsabilité
<b>Remarques</b>	

	<b>AXE</b>	<b>5</b>	<b>Proposer aux usagers des alternatives durables au jetable</b>
	<b>ACTION</b>	<b>5.3</b>	<b>Encourager les dispositifs de consignes d'emballages pour le réemploi</b>

<b>Contexte et objectifs</b>	<p>Plus de 5 millions de tonnes d'emballages ménagers sont mis sur le marché chaque année en France, entraînant une consommation importante de ressources naturelles. Bénéfique d'un point de vue environnemental et économique, créatrice d'emplois locaux et encourageant une consommation en circuit court, la consigne pour réemploi des emballages apparaît comme une solution prometteuse pour répondre aux défis de la transition écologique. 88% des Français y sont ainsi favorables.</p> <p>Le Grésivaudan soutient aujourd'hui le développement local de la consigne pour réemploi du verre, avec Alpes Consigne. L'objectif est de poursuivre ce soutien, et d'étudier les autres solutions de consigne pour réemploi notamment pour la restauration.</p>
<b>Pilote de l'action</b>	DGD
<b>Gisement impacté</b>	Verre, emballages
<b>Public cible</b>	Grand public, commerces, restaurateurs

<b>Description de l'action</b>		<b>Calendrier</b>
5.3.1	<p>Accompagner le développement de la consigne du verre sur le territoire par le biais d'Alpes Consigne:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Intégrer la SCIC</li> <li>* Soutenir financièrement Alpes Consigne à hauteur de la réduction de verre collecté induite par la consigne sur notre territoire</li> <li>* Communiquer sur les avantages environnementaux de la consigne pour réemploi, sur le logo ""consigne pour réemploi"" et l'organisation de la filière</li> <li>* Lister les producteurs locaux participant et les points de collecte sur le territoire (cartographie) pour en faire la promotion auprès du grand public</li> </ul>	2023-2028
5.3.2	<p>Accompagner le développement de systèmes de consigne de contenants pour la restauration :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Suivre la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) des emballages utilisés par les professionnels de la restauration</li> <li>* Réaliser un benchmark des solutions et des acteurs locaux</li> <li>* Lister sur notre site internet et promouvoir les commerçants proposant des contenants consignés</li> </ul>	2024-2028

<b>Partenaires associés</b>	Dev Eco, Alpes Consigne, acteurs locaux de la consigne pour réemploi, Réseau Consigne, CCI, CMA, Eco-organismes
<b>Autre programme en lien</b>	
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Nombre de producteurs locaux engagés dans la consigne pour réemploi

	Nombre de commerçants proposant des contenants consignés
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Volume de verre détourné par Alpes Consigne
<b>Remarques</b>	

	<b>AXE</b>	<b>5</b>	<b>Proposer aux usagers des alternatives durables au jetable</b>
	<b>ACTION</b>	<b>5.4</b>	<b>Promouvoir la réduction du plastique à usage unique</b>

<b>Contexte et objectifs</b>	<p>La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGEC) fixe comme objectif la fin de la mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique d'ici à 2040. Les solutions alternatives se multiplient, avec parmi elles la vente en vrac.</p> <p>Sur le territoire du Grésivaudan, en 2023, 3 épicerie locales proposent du 100% vrac.</p> <p>L'objectif du Grésivaudan est de sensibiliser les usagers aux alternatives aux emballages plastiques à usage unique et de promouvoir les nouvelles initiatives locales.</p>
<b>Pilote de l'action</b>	DGD
<b>Gisement impacté</b>	TRI
<b>Public cible</b>	Grand public, commerces

<b>Description de l'action</b>		<b>Calendrier</b>
5.4.1	Sensibiliser les usagers aux alternatives aux produits suremballés: emballages minimisés, gros volumes versus portions individuelles, contenance adaptée à sa consommation, éco-recharge, etc.	2024-2028
5.4.2	Promouvoir la vente en vrac : * Créer des animations sur le thème du vrac, par exemple : diffusion d'un kit vrac avec guide pratique, etc. * Relayer la communication du Mois du Vrac du Réseau Vrac en mars * Communiquer sur les épicerie locales proposant la vente en vrac	2024-2028
5.4.3	Accompagner la restauration scolaire vers la fin de l'utilisation des contenants en plastique (PAiT)	2023-2028
5.4.4	Promouvoir l'eau du robinet en alternative aux bouteilles en plastique	2025
5.4.5	Etudier la possibilité pour le territoire de s'engager dans une démarche de type "Territoire Zéro Pollution Plastique"	2025-2028

<b>Partenaires associés</b>	Dev Eco, DEA, DASS, épicerie vrac locales, CCI, Réseau vrac
<b>Autre programme en lien</b>	PAiT, PTS
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Nombre d'animations réalisées sur la thématique de la réduction du plastique à usage unique Nombre de cantines scolaires accompagnées
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	
<b>Remarques</b>	

	<b>AXE</b>	<b>5</b>	<b>Proposer aux usagers des alternatives durables au jetable</b>
	<b>ACTION</b>	<b>5.5</b>	<b>Lutter contre la publicité non sollicitée</b>

<b>Contexte et objectifs</b>	<p>Si les quantités d'imprimés non sollicités ont tendance à baisser depuis 2010, elles continuent néanmoins d'être élevées : en moyenne en France 12 kg par habitant sur une année, ou 30 kg par foyer.</p> <p>La diffusion du STOP PUB visant à réduire les quantités d'imprimés publicitaires est réalisée par Le Grésivaudan depuis plusieurs années. L'objectif est de poursuivre cette distribution mais aussi d'anticiper les futures mesures.</p>
<b>Pilote de l'action</b>	DGD
<b>Gisement impacté</b>	Fibreux, OM
<b>Public cible</b>	Grand public

Description de l'action		Calendrier
5.5.1	Poursuivre la distribution des Stop Pub aux habitants	2023-2028
5.5.2	Suivre l'expérimentation nationale du dispositif Oui Pub et étudier son déploiement sur le territoire si les résultats sont satisfaisants.	2024-2028

<b>Potentiel de réduction des déchets</b>	
<b>Partenaires associés</b>	
<b>Autre programme en lien</b>	
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Nombre de stop pub distribués
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	
<b>Remarques</b>	

	<b>AXE</b>	<b>6</b>	<b>Accompagner le changement</b>
	<b>ACTION</b>	<b>6.1</b>	<b>Sensibiliser et mobiliser de façon innovante</b>

<b>Contexte et objectifs</b>	<p>La sensibilisation est une étape incontournable dans le processus de changement : mieux comprendre les impacts de nos choix de consommation, mais aussi tester les alternatives, facilite le passage à l'action.</p> <p>Le Grésivaudan propose des temps de sensibilisation sur le tri des déchets depuis sa création, et sur la prévention des déchets depuis 2017. L'objectif aujourd'hui est de diversifier nos interventions pour toucher un plus large public.</p>
<b>Pilote de l'action</b>	DGD
<b>Gisement impacté</b>	Tous les flux
<b>Public cible</b>	Grand public

<b>Description de l'action</b>		<b>Calendrier</b>
6.1.1	Profiter des temps de sensibilisation nationaux pour organiser des animations: Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, Semaine Européenne du Développement Durable, Journée Internationale de Lutte contre le Gaspillage Alimentaire, etc.	2023-2028
6.1.2	Organiser des temps de sensibilisation, d'information au pôle du réemploi de la future déchetterie de Crolles : * Appartement et jardin témoin zéro déchet-zéro gaspillage en partenariat avec le PCAET, pour articuler les thématiques déchets et air/climat/énergie * Ateliers de réparation, d'upcycling, de couture, d'information sur la consommation durable, etc. * Tester de nouvelles animations: conférences gesticulées, apéros zéro déchet, etc.	2025-2028
6.1.3	Déployer de nouveaux outils de communication, par exemple : * Tuttos, vidéos avec des retours d'expérience d'usagers du territoire * Serious game, escape games * Utiliser les Cinétoiles pour passer de courtes vidéos de sensibilisation réalisées par Le Grésivaudan * Exposer les résultats des concours et les exemples de bonnes pratiques (usagers locaux) dans des endroits où passent régulièrement le grand public : piscines, médiathèques, etc. * Proposer une newsletter aux habitants volontaires tous les trimestres: infos des évènements zéro déchet à venir, nouveaux sites de compostage, ouverture de commerçants en vrac, etc.	2024-2028
6.1.4	Développer de nouveaux partenariats avec les communes sur la thématique de la réduction des déchets : * Accompagner les communes dans l'organisation d'évènements zéro déchet * Accompagner les communes volontaires dans l'organisation de défis familles zéro déchet * Etudier la possibilité de créer un défi des communes zéro déchet, avec un accompagnement individuel et/ou collectif	2023-2028
6.1.5	Accompagner les habitants volontaires à la structuration et l'émergence d'un collectif pour promouvoir le mode de vie zéro déchet, par	2023-2028

	exemple: mise à disposition de locaux, de matériel, aide à la communication, etc.	
--	---	--

<b>Partenaires associés</b>	DALE, Direction de la Communication, DCPC, DSMT, DEJP, communes, centres de loisirs, écoles
<b>Autre programme en lien</b>	PCAET
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Nombre d'animations organisées par type et par lieux
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Nombre de participants aux différentes animations
<b>Remarques</b>	

	<b>AXE</b>	<b>6</b>	<b>Accompagner le changement</b>
	<b>ACTION</b>	<b>6.2</b>	<b>Poursuivre les animations auprès des enfants et construire de nouvelles animations à destination public jeune (15-25 ans)</b>

<b>Contexte et objectifs</b>	<p>Le Grésivaudan propose, chaque année, à près de 50 classes primaires, des interventions sur le tri et la réduction des déchets (gaspillage alimentaire, goûter zéro déchet, etc.).</p> <p>L'objectif est de poursuivre ces animations en milieu scolaire, mais également de diversifier nos interventions pour toucher un public plus âgé.</p>
<b>Pilote de l'action</b>	DGD
<b>Gisement impacté</b>	Tous les flux
<b>Public cible</b>	Public jeune (15-25 ans), enfants

<b>Description de l'action</b>		<b>Calendrier</b>
6.2.1	Poursuivre les animations scolaires sur les différentes thématiques de la réduction des déchets	2023-2028
6.2.2	Développer les animations en partenariat avec les centres aérés intercommunaux	2023-2028
6.2.3	Associer le public jeune (15-25 ans) à la réflexion sur la réduction des déchets en travaillant en transversalité avec le PCAET et le PTS. Seront notamment étudiées, la pertinence et la faisabilité d'un lieu d'échange convivial, comme un mini-bus se déplaçant à la rencontre des jeunes, ou des tiers-lieux dans les communes.	2024-2028
6.2.4	Proposer de nouvelles animations aux adolescents, en les impliquant dans la construction, par exemple : * Animation « festive » : soirée où on s'échange tout, concerts, etc. * Entrer par la thématique seconde main, très prisée par les jeunes * Trouver des jobs d'été avec les communes sur la thématique des déchets * Impliquer les jeunes dans l'organisation de zones de gratuité	2023-2028

<b>Partenaires associés</b>	DCPC, DEJP, DASS, communes, collèges, lycées
<b>Autre programme en lien</b>	PCAET, PTS
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Nombre d'animations organisées par type et par lieu
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Nombre de participants aux différentes animations
<b>Remarques</b>	

	<b>AXE</b>	7	<b>Accompagner les entreprises dans la réduction de leurs déchets</b>
	<b>ACTION</b>	7.1	<b>Accompagner les entreprises dans la réduction de leurs déchets</b>

<b>Contexte et objectifs</b>	<p>Les entreprises produisant moins de 2640 l d'OM sont collectées par Le Grésivaudan, mais n'ont plus accès aux déchetteries intercommunales depuis 2019.</p> <p>L'objectif est de bâtir un programme d'accompagnement de réduction des déchets ciblant les PME/TPE, en s'appuyant à la fois sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les filières de Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) à venir, initiées dans le cadre de la loi AGEC (2020)</li> <li>• Le Plan Climat Air Energie de la collectivité, avec l'axe 3 « Accélérer la décarbonation des entreprises du territoire », et notamment une des actions visant à encourager une économie circulaire, enjeu étroitement lié à la prévention des déchets.</li> </ul>
<b>Pilote de l'action</b>	Dev ECO/DGD
<b>Gisement impacté</b>	OM et TRI
<b>Public cible</b>	PME/TPE

<b>Description de l'action</b>		<b>Calendrier</b>
7.1.1	<p>Suivre l'évolution des nouvelles filières Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) et faire la promotion des solutions proposées aux entreprises du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* les emballages utilisés par les professionnels de la restauration (2023)</li> <li>* les emballages professionnels (2025)</li> <li>* les produits ou matériaux de construction du secteur du bâtiment (2023)</li> </ul>	2023-2028
7.1.2	<p>Promouvoir les actions de réduction des déchets via l'accompagnement du Grésivaudan du PCAET:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*Action 3.2.1 Sensibiliser et communiquer auprès des entreprises autour des enjeux de la transition écologique</li> <li>*Action 3.2.2 Favoriser les collaborations entre entreprises autour de la transition écologique</li> <li>* Actions 3.3.3 Encourager l'économie circulaire</li> </ul>	2024-2028

<b>Partenaires associés</b>	DALE, Eco-organismes, chambres consulaires
<b>Autre programme en lien</b>	PCAET axe 3 « Accélérer la décarbonation des entreprises du territoire »,
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Cf. indicateurs du PCAET
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Nombre d'entreprises accompagnées sur la thématique de la réduction des déchets
<b>Remarques</b>	